



Programme d'appui au Programme Sectoriel et Environnement (ProPSFE)

Etude sur l'utilisation des revenus forestiers dans le cadre du développement local

Etat des lieux de dix communes
forestières au Cameroun

Paula BECKER
Sophie TCHALA

Encadreurs
Kirsten HEGENER
Martial NKOLO

Août 2011

Coopération Germano – Camerounaise

Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

German – Cameroonian Cooperation

Ministry of Forestry and Wildlife (MINFOF)

Ministry of Environment and Nature Protection (MINEP)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Bureau GIZ

BP 7814 Yaoundé

Cameroun

T: (+237) 22 21 94 57 / 22 21 06 51 /
22 21 06 52

F: (+237) 22 21 26 89

E: info@cameroun-foret.com

I: www.cameroun-foret.com

Programme N°: 2010.2033.8

Durée : 01.2011 à 12.2015

Coordinatrice : Mme Kirsten Hegener

RESUME.....	iv
I. INTRODUCTION.....	1
II. METHODE DE TRAVAIL	2
II-1 Déroulement de l'étude	2
II-1.1 La phase préparatoire	2
II-1.2 Les missions de terrain	4
II-1.3 Restitution des résultats et rédaction du rapport final.....	4
II-2 Limites de l'étude.....	4
III. PRESENTATION DE LA GRILLE DE SUIVI	5
IV. ETAT DE REFERENCE DANS DIX COMMUNES FORESTIERES AU CAMEROUN	8
IV-1 Gestion financière.....	8
IV-1.1 Volume du budget.....	8
IV-1.2 Revenus forestiers.....	10
IV-1.3 Investissements	14
IV-1.4 Populations riveraines.....	17
IV-2 Instances/instruments de gestion	18
IV-2.1 Fonctionnement de la mairie.....	18
IV-2.2 Genre.....	22
IV-2.3 VIH/SIDA	24
IV-2.4 Gestion des revenus forestiers	25
IV-3 Caractéristiques socio-économiques	27
IV-3.1 Electricité/Eau.....	27
IV-3.2 Santé.....	29
IV-3.3 Education	33
V. CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE.....	40
ANNEXE 1	42
ANNEXE 2	43

Liste des tableaux:

Tableau 1-Caractéristiques des communes retenues pour l'étude.....	3
Tableau 2-Domains d'application des indicateurs.....	5
Tableau 3-Présentation des indicateurs et variables.....	5

Liste des figures:

Figure 1- Localisation des communes.....	3
Figure 2-Budget par habitant (en FCFA).....	8
Figure 3-Budget par superficie (en FCFA)	9
Figure 4-Revenus forestiers par habitant (FCFA).....	10
Figure 5-Revenus forestiers prévus et reçus (en FCFA)	11
Figure 6-Quote-part des revenus forestiers dans le budget	12
Figure 7-Distribution des dépenses entre fonctionnement et investissements	13
Figure 8-Quotes-parts d'investissements selon quatre catégories	15
Figure 9-Quote-part de la RFA allouée aux communautés villageoises riveraines	17
Figure 10-Nombre de réunions du conseil municipal.....	20
Figure 11-Quote-part de femmes dans le conseil municipal	22
Figure 12-Structure de gestion des revenus forestiers à Mindourou (mai 2011)	26
Figure 13-Nombre de points d'eau par village	28
Figure 14-Nombre d'habitants par centre de santé	29
Figure 15-Nombre d'habitants par médecin	30
Figure 16-Nombre d'habitants par infirmier diplômé	31
Figure 17-Nombre d'élèves par enseignant par niveau d'enseignement	33
Figure 18-Nombre d'élèves par enseignant permanent par niveau d'enseignement.....	34
Figure 19-Nombre d'élèves par salle de classe par niveau d'enseignement	35
Figure 20-Quote-part des filles à l'école par niveau d'enseignement.....	36

RESUME

Le gouvernement camerounais à travers les lois forestières de 1994 et celles sur la décentralisation promulguées en 2004, a doté ses communes de compétences en matière de gestion des ressources forestières et développement local. Cependant, malgré l'importance apparente des revenus générés par la forêt, peu d'informations sont disponibles sur leur impact dans le développement des communes forestières. C'est dans la perspective d'apporter un élément de réponse à cette problématique que la présente étude a été menée. De manière spécifique, elle visait à définir une grille d'indicateurs pour le suivi à long terme de l'utilisation des revenus forestiers et à établir une situation de référence pour les dix communes suivantes: Dimako, Djoum, Eyumedjock, Gari Gombo, Lomié, Messondo, Mindourou, Moloundou, Yokadouma et Yoko.

En définitive, 34 indicateurs ont été retenus qui sont regroupés autour des trois domaines de la gestion financière, des instances de planification et suivi des revenus forestiers et des caractéristiques socio-économiques. Les résultats obtenus montrent qu'au niveau de la gestion financière, les revenus forestiers constituent dans la plupart des cas plus de 60 % du budget de la commune. Contrairement aux prescriptions règlementaires, la majorité des dépenses de fonctionnement est supérieure aux 60%. Pour les investissements, les deux catégories prioritaires concernant les dépenses sont l'édilité et l'économie locale, y inclus les coûts liés à l'exploitation de la forêt communale. Les PCD au moment de l'enquête n'étaient pas encore utilisés comme document de référence pour la définition des priorités des axes de développement déclinés dans les budgets.

Au niveau de l'exécutif communal, la moyenne des tenues des conseils municipaux est de deux par an, au lieu de quatre comme prescrit par la loi, et la quote-part des femmes y est de l'ordre de 8 à 30%. Pour ce qui est des instances et instruments de gestion des revenus forestiers, la fonctionnalité des comités communaux et comités riverains dépendra dans la plupart des communes d'une part de la relecture de l'arrêté conjoint 520 qui régit leurs existences, et d'autre part la clarification de certains points concernant leur mode de fonctionnement.

L'état des lieux socio-économique révèle aussi bien des acquis que des besoins futurs pour satisfaire les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au niveau de l'approvisionnement en eau et électricité, seuls les centres urbains de ces communes sont dotés des réseaux électriques et hydrauliques dans la plupart des cas. De nombreuses insuffisances apparaissent également au niveau de la santé et de l'éducation pour ce qui est des infrastructures, équipements et personnels qualifiés.

Les propositions formulées face aux écarts constatés vont dans le sens de :

- L'actualisation des données de base au niveau des mairies pour un choix judicieux des investissements prioritaires
- La transparence dans la gestion des ressources financières
- L'application des textes qui régissent les modalités de gestion des revenus forestiers
- La dotation des moyens nécessaires au bon fonctionnement des instances comme les points focaux genre et VIH/SIDA pour que ces derniers puissent remplir leurs missions auprès des populations.

I. INTRODUCTION

Le Cameroun abrite avec environ 21,2 millions d'hectares de forêts, l'une des plus importantes réserves en termes de diversité biologique au monde. Ce massif forestier fait partie du bassin du Congo qui est le deuxième massif de forêts tropicales après celui de l'Amazonie. Avec la promulgation de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, le Gouvernement camerounais a engagé d'importantes réformes dans le secteur forestier dont l'un des points saillants est la participation des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des populations à la gestion des ressources forestières moyennant l'acquisition des forêts communales et communautaires. La même loi a instauré à travers la fiscalité décentralisée, la clé de répartition de la Redevance forestière annuelle (RFA) due par les attributaires de concessions forestières domaniales (UFA). La péréquation faite attribue à l'état central 50% de cette RFA, aux communes 40% et aux communautés riveraines 10%, les dotant ainsi des moyens financiers supplémentaires pour la réalisation des projets au niveau local.

Une dizaine d'années plus tard, les lois sur la décentralisation ont attribué aux communes de nouvelles compétences en matière de développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif, culturel et environnemental. Désormais, les communes sont les maîtres d'ouvrage du développement sur leur territoire. En se basant sur les différentes stratégies sectorielles définies au niveau national, en accord avec la Vision 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et le support du Programme National de Développement Participatif (PNDP), elles conceptualisent et planifient leur schéma de développement à travers les Plans Communaux de Développement (PCD). L'arrêté conjoint 520 (MINFI/MINADT/MINFOF) de 2010, qui détermine désormais les modalités d'utilisation pour les communes et les communautés des revenus forestiers dans leur ensemble (quotes-parts de RFA, vente de produits des forêts communales et des forêts communautaires), fait référence à ces plans. Cette loi bien qu'en contradiction avec certains principes de la décentralisation, précise que les catégories de dépenses auxquelles sont assujettis les revenus forestiers, doivent non seulement respecter la vision des PCD, mais être exclusivement orientées vers les œuvres sociales pour ce qui des 10% dus aux communautés riveraines. L'article 11 du même arrêté précise qu'un maximum de 20% des revenus forestiers devrait être affecté au fonctionnement de la commune et un minimum de 80% aux investissements. Pour une gestion transparente des revenus venant de la forêt, l'arrêté 520 instaure que leur emploi et suivi soient assurés par un Comité Communal au niveau de la commune et un Comité Riverain au niveau des villages se situant à l'intérieur ou à proximité des forêts exploitées.

Malgré l'exposé théorique sur l'importance des revenus forestiers, leur contribution réelle au développement local reste vague. A l'heure actuelle, aucun outil n'a encore été développé pour mesurer la contribution des revenus du secteur forestier dans le cadre du développement local au Cameroun. L'objectif de cette étude est d'introduire un moyen de mesurer la connexité entre la participation des communes et des communautés à la gestion des revenus forestiers et le développement local. De manière spécifique elle vise à définir une grille de suivi de l'utilisation de revenus forestiers dans le cadre du développement local, et sur la base des indicateurs ainsi définis à établir une situation de référence dans dix communes forestières. La perspective à long terme est de pouvoir suivre à partir de la grille de référence, l'évolution de ces communes dans le temps.

II. METHODE DE TRAVAIL

La logique de travail retenue pour atteindre les résultats fixés par les termes de références, préconisait de procéder en premier lieu à une analyse de tous les documents pouvant aider à bien mener l'étude. En second lieu, des entretiens ont été menés avec un panel d'experts (PADDL, CIFOR, CTFC, PNDP, Tropenbos) intervenant dans l'encadrement et la gestion des communes forestières, sur la méthodologie de travail et la pertinence des indicateurs à retenir.

II-1 Déroulement de l'étude

L'étude a été menée en trois phases distinctes : la phase préparatoire, les missions de terrain et enfin, la restitution des résultats et rédaction du rapport final.

II-1.1 La phase préparatoire

La phase préparatoire s'est déclinée en quatre axes :

La revue de littérature

Les documents consultés se référaient aux textes législatifs et réglementaires portant sur la décentralisation, la fiscalité et la gestion du secteur forestier au Cameroun, des PCD, des rapports d'audits sur la fiscalité en milieu forestier et des études socio-économiques des communes concernées par l'étude.

L'élaboration de la grille de suivi

L'élaboration de la grille s'est faite de manière participative avec le concours des différentes parties prenantes. Le souci permanent ayant guidé cette démarche était que les indicateurs choisis pour retracer la contribution des revenus forestiers au développement local soient le plus complets possibles, tout en restant ciblés, simples, afin d'être utilisés facilement, et pouvoir servir à faire des comparaisons des résultats entre les communes. De manière spécifique, les indicateurs choisis devaient être :

- Circonscrits dans le temps (correspondre à une année budgétaire)
- Sensibles (pouvoir évoluer dans le temps, d'une période de référence à une autre)
- Mesurables (quantitatifs lorsqu'ils font référence à des nombres ou à des taux et qualitatifs)
- Fiables (pouvoir se référer à des données objectivement vérifiables)

Au niveau national, l'élaboration de la grille de suivi a tenu compte des modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières telles que définies dans l'arrêté conjoint N° 520, des axes prioritaires de développement définis dans les PCD, ainsi que quelques indicateurs de développement définis dans la partie sociale de l'annuaire produit en 2008 par l'Institut National des Statistiques (INS). Au niveau international, l'élaboration de la grille de suivi a tenu compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) comme cadre de référence. Lesdits objectifs ont été adoptés par 189 chefs d'état en 2000, et représentent l'unique vision de développement accepté et appliqué à l'échelle mondiale. Faisant partie des pays signataires, le gouvernement camerounais approuve par conséquent le rôle d'équité des sexes, la lutte contre le VIH/SIDA et l'accès à l'eau, la santé et l'éducation dans le cadre du développement local.

Le choix des communes

L'étude a été menée dans dix communes réparties dans quatre régions forestières dont une dans la région du Sud Ouest (Eyumedjock), deux dans la région du Centre (Messondo et Yoko), une dans la région du Sud (Djoum) et six dans la région de l'Est (Dimako, Gari Gombo, Lomié, Mindourou, Moloundou et Yokadouma) (cf. annexe 1).



Figure 1- Localisation des communes

Toutes les dix communes sont membres de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCam). Les critères ayant milités pour leur choix sont d'un côté, le fait qu'elles perçoivent toutes des quotes-parts de RFA, hormis Dimako, et de l'autre côté le fait qu'elles disposent pour la plupart d'une forêt communale. Le tableau 1 donne un résumé des conditions ayant conduit au choix des 10 communes pour l'étude.

Tableau 1- Caractéristiques des communes retenues pour l'étude

<i>Commune</i>	<i>Forêt communale</i>	<i>Revenus d'exploitation de la forêt communale</i>	<i>RFA</i>
Dimako	X	X	
Djoum	X	X	X
Eyumedjock			X
Gari Gombo	X	X	X
Lomié	En cours d'aménagement		X
Messondo	X		X
Mindourou	Classée		X
Moloundou	X	X	X
Yokadouma	X	X	X
Yoko	En cours d'aménagement		X

L'élaboration des fiches d'enquêtes

Deux fiches d'enquêtes (cf. annexe 2) ont été élaborées sur la base des indicateurs retenus après la consultation du panel d'experts. Les informations à recueillir visaient d'une part à renseigner ces indicateurs pour retracer l'impact des revenus forestiers dans le cadre du développement local, et d'autre part, à dresser sur la base de ces derniers, un état des lieux pour les dix communes retenues dans l'étude. Pour aboutir aux résultats escomptés, deux types de données ont été collectés : les données socio-économiques de base sur les communes (ati : données démographiques, superficie, ressources forestières, infrastructures et équipements dans les secteurs santé, éducation, eau et énergie) et les données financières des communes (origine et mode de gestion).

II-1.2 Les missions de terrain

Les missions de terrain avaient pour but de recueillir les informations auprès des différents acteurs impliqués dans la gestion des revenus forestiers et le développement local, notamment les responsables des :

- 10 communes forestières ciblées par l'étude (maires, secrétaires généraux des mairies, chefs de la cellule forestière, points focaux VIH/SIDA et genre),
- Services déconcentrés des ministères (Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Ministère de la Santé (MINSANTE), Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), Ministère de l'Enseignement Secondaire (MINESEC), Ministère de l'Eau et l'Energie (MINEE)),
- Organismes et programmes d'accompagnement des communes (Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP), Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL)).

Les documents consultés étaient les budgets et les comptes administratifs des communes, leurs PCD et leurs monographies si disponibles. Trois jours ont été nécessaires en moyenne par commune pour rencontrer toutes les personnes ressources.

II-1.3 Restitution des résultats et rédaction du rapport final

Au terme de la phase de terrain et d'analyse des données récoltées, un atelier de restitution publique a été organisé pour présenter, discuter et amender les résultats des travaux, avec les représentants des différentes parties prenantes concernées par l'étude. C'est à l'issue de cette restitution que le rapport final de l'étude a été rédigé.

II-2 Limites de l'étude

Le choix des indicateurs et la collecte des informations devant les renseigner ont fait face à une contrainte due au mode de gestion financière des mairies. Les communes du Cameroun appliquent dans leurs finances les principes d'unicité des caisses et de non affectation des dépenses aux recettes. Par conséquent, les dépenses faites par la mairie ne peuvent pas être attribuées directement aux revenus forestiers. Leur impact dans les réalisations de la mairie ne peut être évalué que sur la base de leur quote-part dans le total des recettes budgétaires. Concernant les investissements listés dans le compte administratif, eu égard au temps limité de l'étude, il n'était pas possible d'évaluer leur réalisation sur le terrain. L'étude se base sur la supposition par défaut que les projets qui apparaissent dans le compte administratif sont effectivement réalisés. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs (ati : ONG, partenaires techniques et financiers) influençant le

développement dans une commune, rendait aussi ardu sans une enquête approfondie, la traçabilité de la contribution des mairies.

III. PRESENTATION DE LA GRILLE DE SUIVI

L'étude repose sur la supposition selon laquelle les revenus forestiers jouent un rôle important dans le développement local. La grille de suivi de l'utilisation de ces revenus est un outil d'évaluation qui sera utilisé par la coopération Technique Allemande (GIZ) à travers son Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêt Environnement (ProPSFE). A long terme, elle pourrait constituer pour les responsables des communes une opportunité leur permettant régulièrement de faire le point de leur performance. Ces responsables ainsi que les partenaires au développement pourraient aussi sur la base d'un examen critique de la situation de référence et sur la base des leçons tirées du passé, prendre des décisions susceptibles de l'améliorer.

Trois domaines déclinés en plusieurs champs d'application ont été retenus pour mettre en évidence l'impact des revenus forestiers sur le développement des collectivités territoriales décentralisées : la gestion financière, les instruments et instances de planification et suivi des revenus forestiers et les caractéristiques socio-économiques.

Tableau 2-Domains d'application des indicateurs

Gestion financière	Instruments et instances de planification et suivi des revenus forestiers (Gouvernance)	Caractéristiques socio-économiques de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Volume du budget • Revenus forestiers • Dépenses d'investissements • Populations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de la mairie • Point focal genre • Point focal VIH/SIDA • Gestion des revenus forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité/Eau • Santé • Education

Chacun de ces domaines se décline en plusieurs indicateurs qui passent en revue les principales obligations relevant des communes selon la législation, ainsi que quelques aspects de bonne gouvernance et de développement socio-économique. Le tableau 2 donne un aperçu des aspects dans lesquels les indicateurs s'intègrent et le tableau 3 la liste des indicateurs retenus ainsi que les variables qui leurs ont été associées pour saisir leur évolution quantitative et qualitative dans le temps.

Tableau 3-Présentation des indicateurs et variables

Gestion financière			
Volume du budget	N°	Indicateurs	Variables
	1	Budget par habitant	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de la commune • Nombre d'habitants
	2	Budget par superficie de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie de la commune

Revenus forestiers	3	Revenus forestiers par habitant	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus forestiers prévisionnels • Revenus forestiers recouvrés • Nombre d'habitants
	4	Taux des revenus forestiers effectivement perçus par la commune (par rapport aux prévisions)	
	5	Existence d'un compte séparé pour les revenus forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Types de documents financiers existant dans la mairie
	6	Quote-part des revenus forestiers dans le budget de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de la commune • Revenus forestiers
	7	Distribution des dépenses entre fonctionnement et investissement (en %)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de fonctionnement • Dépenses d'investissement
Dépenses d'investissement	8	Quote-part des investissements allouée à l'édilité	<ul style="list-style-type: none"> • Types de dépenses d'investissement de la commune
	9	Quote-part des investissements allouée à l'amélioration de l'infrastructure (l'électricité, routes, l'eau & communication)	
	10	Quote-part des investissements utilisée pour le service social (santé, éducation, culture, sports & loisirs, genre)	
	11	Quote-part des investissements allouée à l'économie locale (agriculture & élevage, tourisme, commerce, ressources naturelles)	
Populations riveraines	12	Quote-part de la RFA allouée aux communautés villageoises riveraines	<ul style="list-style-type: none"> • Redevance forestière annuelle • Montant alloué aux populations
	13	Quote-part des revenus d'exploitation réservée pour les réalisations des projets destinés aux communautés villageoises	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus de l'exploitation • Montant réservé pour des projets destinés aux populations
Instruments et instances de planification et suivi des revenus forestiers (Gouvernance)			
Fonctionnement de la mairie	14	Disponibilité d'un PCD comme référence pour les activités	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un PCD • Activités du budget correspondant au PCD • Existence d'un comité de suivi et évaluation du PCD
	15	Accessibilité du budget au public	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mairies publiant leur budget et compte administratif
	16	Organigramme officiel adopté	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un organigramme • Etat d'actualisation

	17	Nombre de réunions du conseil municipal	/
	18	Nombre de rapports résumant les réalisations financées par les revenus forestiers	/
Genre	19	Quote-part de femmes dans le conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conseillers municipaux • Nombre de femmes dans le conseil municipal • Montant alloué aux activités du genre • Activités menées par le point focal genre
	20	Existence d'un point focal genre	
VIH/SIDA	21	Existence d'un point focal VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Montant alloué aux activités du point focal VIH/SIDA • Activités menées par le point focal VIH/SIDA
Gestion de revenus forestiers	22	Existence d'un Comité Communal	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions • Axes de développement votés correspondant aux PCD • Présentation du budget au Comité Communal par le maire
	23	Existence des comités riverains	/
Etat des lieux socio-économiques			
Electricité/Eau	24	Quote-part de villages électrifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Source d'approvisionnement • Nombre de villages • Nombre de points d'eau • Nombre de villages
	25	Nombre de points d'eau par village	
Santé	26	Nombre d'habitants par centre de santé/hôpital	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centre de santé • Nombre de personnels soignants • Nombre de lits d'hospitalisation par commune
	27	Nombre d'habitants par médecin	
	28	Nombre d'habitants par infirmier diplômé	
	29	Nombre de lits par centre de santé	
	30	Existence d'une Unité de Prise En Charge (UPEC et UPEC affiliée)	
Education	31	Nombre d'élèves par enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves par commune • Nombre d'enseignants permanents et non permanents par commune • Nombre de filles élèves par commune • Nombre de salles de classes par commune
	32	Nombre d'élèves par enseignant (fonctionnaire)	
	33	Nombre d'élèves par salle de classe	
	34	Quote-part des filles à l'école	

IV. ETAT DE REFERENCE DANS DIX COMMUNES FORESTIERES AU CAMEROUN

IV-1 Gestion financière

IV-1.1 Volume du budget

Indicateur 1: Budget par habitant

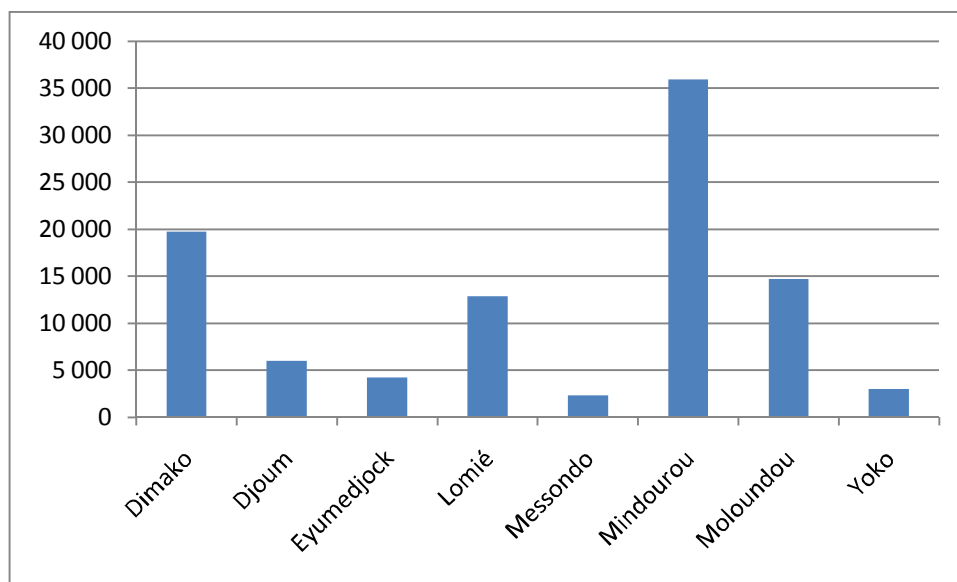


Figure 2-Budget par habitant (en FCFA)

Commune	Total des recettes budgétaires (FCFA)	Nombre d'habitants	Budget / habitant (FCFA)
Dimako	256.388.365	13.000	19.722
Djoum	130.755.590	21.769	6.007
Eyumojoek	197.333.901	46.711	4.225
Lomié	244.611.355	19.000	12.874
Messondo	69.643.215	30.000	2.321
Mindourou	482.117.265	13.428	35.903
Moloundou	270.516.414	18.425	14.682
Yoko	90.804.957	30.000	3.027

Notes:

- L'année de référence pour le budget est 2009. Le total de recettes budgétaires considérées est celui qui a été effectivement recouvré.
- Les effectifs des populations sont issus des comptes administratifs 2009, exception faite de la commune de Dimako où l'effectif de la population a été actualisé par le maire.
- Les comptes administratifs 2009 de Gari Gombo et Yokadouma n'étaient pas encore disponibles au moment de l'étude.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

Sur l'ensemble des huit communes dont les comptes administratifs ont pu être étudiés, le volume des recettes budgétaires varie entre environ 70 millions à Messondo et plus de 480 millions à Mindourou. Les communes de Mindourou, Moloundou et Dimako présentent les trois premiers ratios de budget les plus importants par habitant, et elles sont toutes situées dans la région de l'Est

du Cameroun. En mettant en relation le ratio le plus élevé et le ratio le plus bas, il apparaît que, Mindourou dispose d'un budget par habitant 15 fois plus élevé que celui de Messondo.

Indicateur 2: Budget par superficie (en km²)

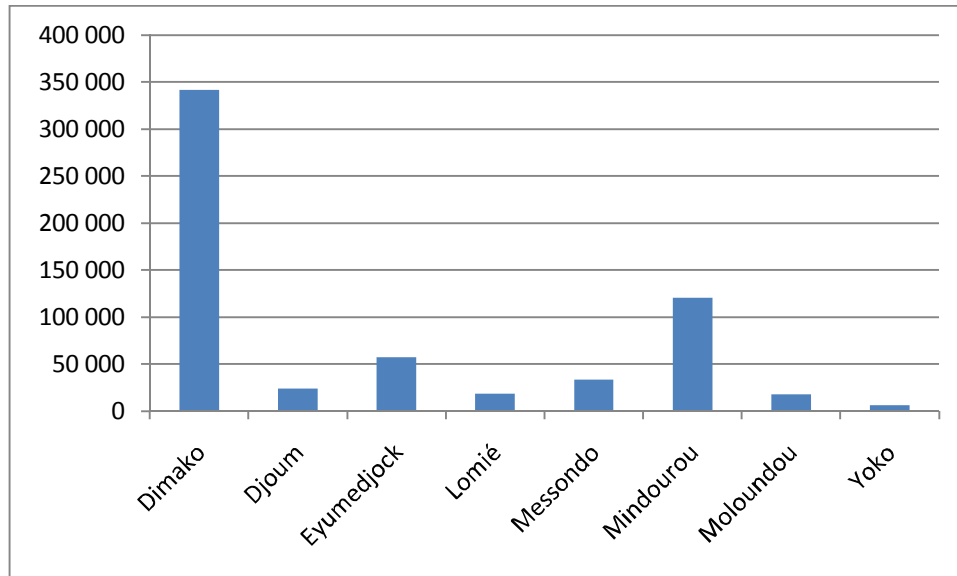


Figure 3-Budget par superficie (en FCFA)

Commune	Total des recettes budgétaires (FCFA)	Superficie (en km ²)	Budget / km ²
Dimako	256.388.365	750	341.851
Djoum	130.755.590	5.424	24.107
Eyumojock	197.333.901	3.442	57.331
Lomié	244.611.355	13.000	18.816
Messondo	69.643.215	2.065	33.725
Mindourou	482.117.265	4.000	120.529
Moloundou	270.516.414	15.459	17.498
Yoko	90.804.957	15.000	6.054

Notes:

- L'année de référence pour le budget est 2009. Le total de recettes budgétaires considérées est celui qui a été effectivement recouvré.
- Les comptes administratifs 2009 de Gari Gombo et Yokadouma n'étaient pas encore disponibles au moment de l'étude.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

Il n'existe pas de corrélation directe entre l'importance en termes de superficie d'une commune et le volume de ses recettes budgétaires. Moloundou et Yoko dont les superficies sont les plus grandes des huit communes étudiées, présentent les plus bas ratios de budget par km². Par contre, la commune de Dimako qui s'étend sur une superficie 20 fois inférieure à celle de Yoko, possède un budget 56 fois plus élevé que celui de Yoko par km².

IV-1.2 Revenus forestiers

Indicateur 3: Revenus forestiers par habitant

Explications relatives aux revenus forestiers

Les revenus forestiers considérés dans l'étude sont les suivants :

- Redevance forestière annuelle (RFA)
- Revenus de l'exploitation de la forêt communale
- La taxe sur les produits des autorisations de récupération de bois
- Les taxes d'affermage sur les zones de chasse assises sur les concessions forestières et ou les aires protégées
- Tout autre revenu généré par la forêt (ati : déchets de bois, taxe faunique)

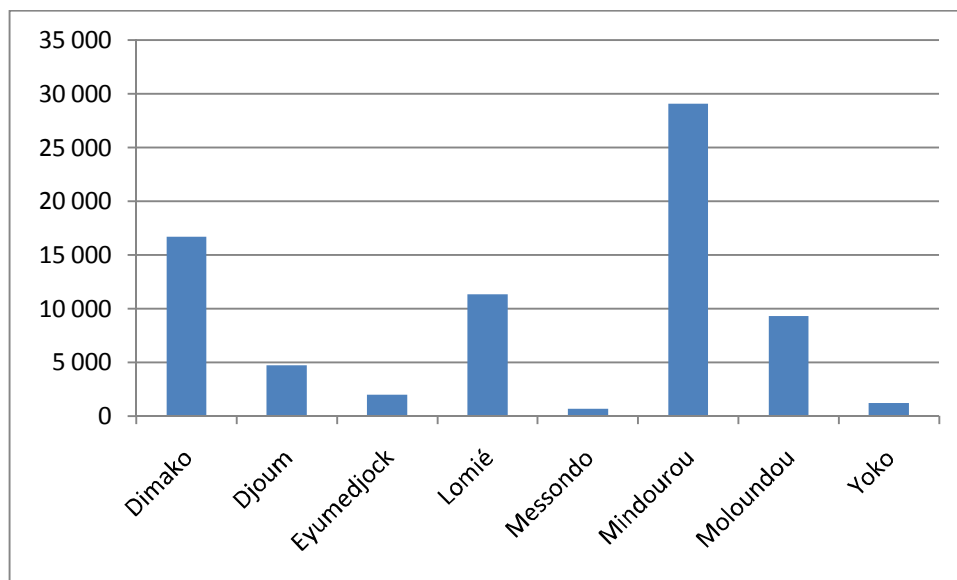


Figure 4-Revenus forestiers par habitant (FCFA)

Commune	Total des revenus forestiers	Nombre d'habitants	Revenus forestiers / habitant (FCFA)
Dimako	216.612.841	13.000	16.663
Djoum	102.874.219	21.769	4.726
Eyumedjock	93.204.113	46.711	1.995
Lomié	215.361.792	19.000	11.335
Messondo	20.545.250	30.000	685
Mindourou	390.598.884	13.428	29.088
Moloundou	171.496.576	18.425	9.308
Yoko	36.318.680	30.000	1.210

Notes:

- L'année de référence pour les revenus forestiers est 2009.
- Les effectifs des populations sont issus des comptes administratifs 2009, exception faite de la commune de Dimako où l'effectif de la population a été actualisé par le maire.
- A l'exception de Dimako, qui n'en perçoit pas, les revenus forestiers des communes sont premièrement la RFA. Dimako et Moloundou étaient les seules communes avec des revenus de l'exploitation de la forêt communale en 2009.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

L'indicateur 3 permet de mettre en évidence, la relation entre le montant des revenus issus de l'exploitation de la forêt et l'effectif de la population de la commune. Le volume des revenus forestiers varie véritablement entre les huit communes. Les deux communes avec le plus de revenus forestiers par habitant, Mindourou et Dimako, sont aussi les communes avec le plus grand budget par habitant. Les communes avec les moins de revenus forestiers par habitant sont Messondo, Yoko et Eyumojock.

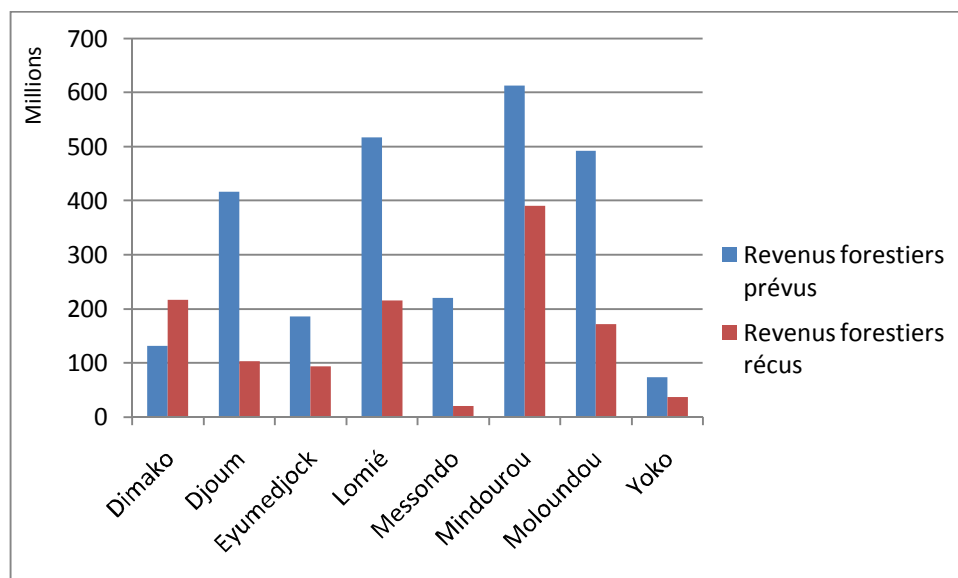
Indicateur 4: Taux des revenus forestiers effectivement reçus par la commune

Figure 5-Revenus forestiers prévus et reçus (en FCFA)

Commune	Revenus forestiers prévus (FCFA)	Revenus forestiers reçus (FCFA)	Ecart (FCFA)
Dimako	131.078.635	216.612.841	+ 85.534.206
Djoum	416.938.627	102.874.219	- 314.064.408
Eyumojoek	186.150.000	93.204.113	- 92.945.887
Lomié	517.000.000	215.361.792	- 301.638.208
Messondo	220.200.000	20.545.250	- 199.654.750
Mindourou	613.082.000	390.598.884	- 222.483.116
Moloundou	492.567.037	171.496.576	- 321.070.461
Yoko	73.000.000	36.318.680	- 36.681.320

Note:

- L'année de référence pour les revenus forestiers est 2009.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

Etant donné le fait que les revenus forestiers jouent un rôle important dans le budget des communes forestières, le montant effectivement reçu a un impact sur la réalisation des activités planifiées au cours d'un exercice budgétaire. A l'exception de la commune de Dimako, toutes les communes ont reçus moins de revenus forestiers que prévu. Les écarts négatifs varient entre 36.681.320 FCFA et 321.070.461 FCFA en chiffres absolus. Le recouvrement en pourcentage s'étend de 9% à Messondo et 165% à Dimako. L'importance des écarts négatifs observés au niveau des revenus forestiers est

d'après les responsables des communes, une conséquence de la crise économique de 2008 et ses répercussions sur le secteur forestier. Néanmoins, il serait intéressant de se pencher sur la rationalité des projections en ce qui concerne la base d'estimation des revenus prévisionnels, notamment les RFA.

Indicateur 5: Existence d'un compte séparé pour les revenus forestiers

<i>Observations</i>
Pour l'instant aucune des dix communes ne dispose d'un compte séparé pour les revenus forestiers. Néanmoins, les communes de Djoum, Messondo et Yokadouma prévoient la création d'un compte à part dès 2011.
Source :
<ul style="list-style-type: none"> Personnes ressources au niveau de la mairie.

Interprétation :

Le compte séparé pour l'ensemble des revenus forestiers perçus par une commune est un signe d'application de l'arrêté 520. Les communes considérées dans l'étude n'appliquent pas encore l'article 14 (4) de cet arrêté.

Indicateur 6: Quote-part des revenus forestiers dans le budget de la commune

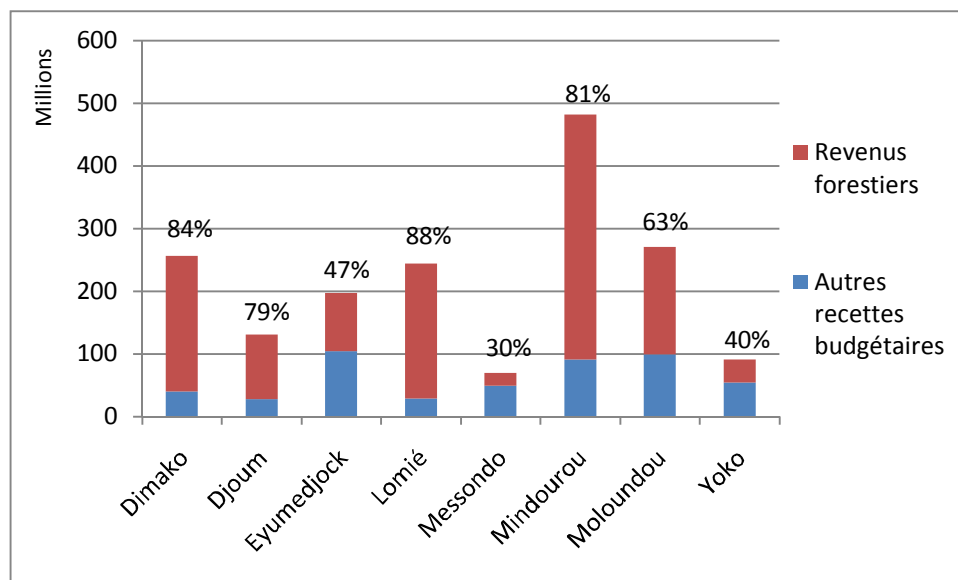


Figure 6-Quote-part des revenus forestiers dans le budget

<i>Commune</i>	<i>Total des recettes budgétaires (FCFA)</i>	<i>Revenus forestiers</i>	<i>Quote-part des revenus forestiers</i>
Dimako	256.388.365	216.612.841	84%
Djoum	130.755.590	102.874.219	79%
Eyumedjock	197.333.901	93.204.113	47%
Lomié	244.611.355	215.361.792	88%
Messondo	69.643.215	20.545.250	30%
Mindourou	482.117.265	390.598.884	81%
Moloundou	270.516.414	171.496.576	63%
Yoko	90.804.957	36.318.680	40%

Notes:

- L'année de référence pour le budget est 2009.
- Les comptes administratifs 2009 de Gari Gombo et Yokadouma n'étaient pas encore disponibles au moment de l'étude.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

L'indicateur 6 permet de mettre en évidence l'importance des revenus forestiers dans les ressources dont dispose une commune. Plus grand est le pourcentage des revenus forestiers dans le budget de la commune, plus les liens de causalité entre eux et le développement local sont élevés. Les revenus forestiers n'ont pas la même importance dans toutes les communes. Tandis que la quote-part des revenus forestiers dans le budget entier dépasse les 80% dans les communes de Dimako, Lomié et Mindourou, elle reste inférieure à 50% dans les communes d'Eyumojoek, Messondo et Yoko.

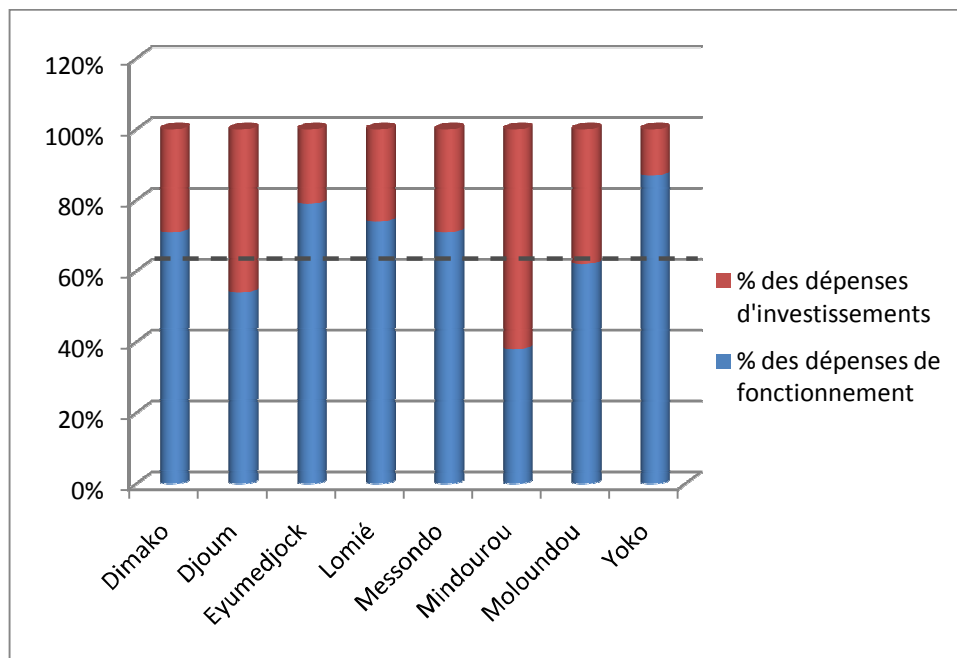
Indicateur 7: Distribution des dépenses entre fonctionnement et investissements

Figure 7-Distribution des dépenses entre fonctionnement et investissements

Commune	Dépenses de fonctionnement (FCFA)	Quote-part du fonctionnement	Dépenses d'investissements (FCFA)	Quote-part des investissements
Dimako	182.036.156	71%	74.294.814	29%
Djoum	69.916.159	54%	60.304.036	46%
Eyumojoek	142.069.300	79%	38.700.932	21%
Lomié	180.362.987	74%	63.993.131	26%
Messondo	49.129.947	71%	20.283.104	29%
Mindourou	183.952.063	38%	297.857.773	62%
Moloundou	166.617.242	62%	103.695.171	38%
Yoko	74.089.859	87%	11.407.681	13%

Notes:

- L'année de référence pour le budget est 2009.
- Les comptes administratifs 2009 de Gari Gombo et Yokadouma n'étaient pas encore disponibles au moment de l'étude.

Source:

- Comptes administratifs.

Interprétation :

Selon la loi N°2009/011, les dépenses d'investissement d'une commune doivent atteindre un taux d'au moins 40%, et les dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder le taux de 60%. Comme illustré par la figure sept, la plupart des communes dépensent plus de 60% de leur budget pour les besoins de fonctionnement. Seules les communes de Djoum et Mindourou dépensent moins de ce taux avec respectivement 54% et 38%. Mindourou montre la quote-part la plus élevée dans les dépenses d'investissements et Yoko présente la quote-part la plus élevée pour les dépenses de fonctionnement. Les principaux postes en termes d'investissements au cours de l'exercice budgétaire 2009 étaient les terrains d'exploitation, les constructions et les véhicules, et en terme de fonctionnement les salaires et le carburant. Toutefois, les dépenses liées au fonctionnement contiennent également des subventions attribuées aux écoles, la prise en charge du personnel dans les domaines de l'éducation et de la santé et enfin des coûts relatifs à l'exploitation de la forêt communale.

IV-1.3 Investissements

Dans l'étude, l'analyse budgétaire avait entre autres comme objectif d'identifier les domaines prioritaires d'investissements des communes. Quatre catégories d'investissements ont ainsi pu être identifiées, à savoir : l'édilité, l'infrastructure, les services sociaux et l'économie locale. La catégorisation de ces investissements s'est référée aux priorités définies dans les PCD et aux postes de dépenses figurant dans les comptes administratifs.

Méthode de classement

Les quatre catégories d'investissements se composent comme suit :

- Edilité** = Ensemble des dépenses d'investissement qui permettent au personnel de la mairie de vaquer à leurs occupations (ati : matériels de réparation des véhicules et engins, matériel informatique, mobiliers de bureau, matériels de transport)
- Infrastructure** = Ensemble des dépenses d'investissement dans les domaines de l'électricité, les routes, l'eau et la communication (ati : construction voirie et réseau, aménagement du réseau d'électricité, matériels de la radio communale)
- Services sociaux** = Ensemble des dépenses d'investissement dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture, le sports et le genre (ati : matériel sportif, participation aux centres sociaux, aménagement des jardins et places publiques, immeubles communaux à l'usage d'habitation)
- Economie locale** = Ensemble des dépenses d'investissement dans les domaines d'agriculture et élevage, tourisme, commerce et ressources naturelles (ati : forêt communale, construction marché, immeubles communaux à usage commercial)

Étant donné qu'il ne s'agissait pas d'un audit des mairies, qui implique la consultation du receveur municipal et des pièces justificatives, le classement des différents investissements était fait sur la base des informations obtenues des comptes administratifs uniquement. En cas d'investissements non précisés comme « Immeubles communaux abritant des services », les personnes ressources étaient consultées pour clarification.

Indicateur 8-11: Quotes-parts d'investissements allouées à l'édilité, à l'infrastructure, aux services sociaux et à l'économie locale

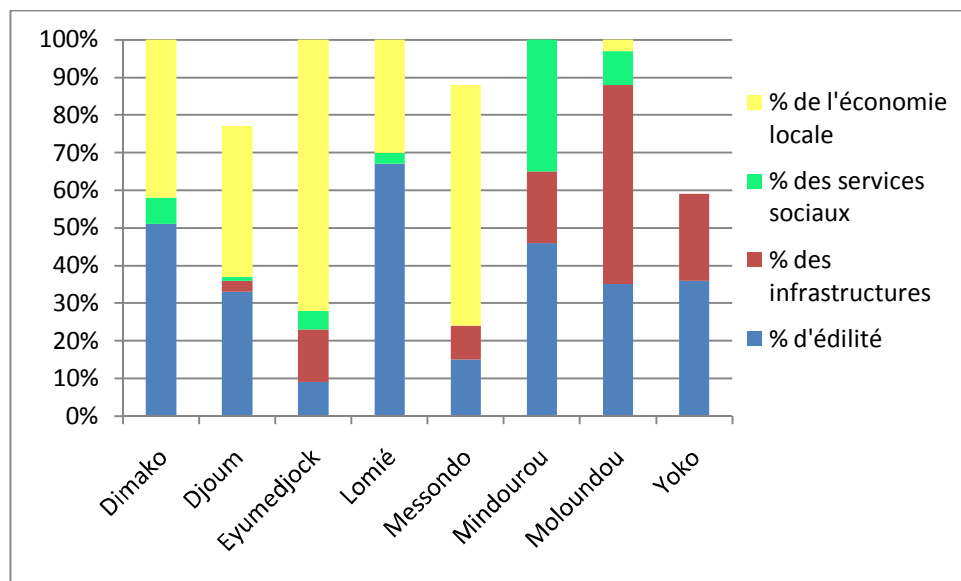


Figure 8-Quotes-parts d'investissements selon quatre catégories

Commune	TOTAL de dépenses d'investissements (FCFA)	Investissements dans l'édilité (FCFA)	Investissements dans les infrastructures (FCFA)	Investissements dans les services sociaux (FCFA)	Investissements dans l'économie locale (FCFA)	Quote-part d'édilité	Quote-part des infrastructures	Quote-part des services sociaux	Quote-part de l'économie locale
Dimako	74.294.814	37.831.572	0	5.494.500	30.968.742	51%	0%	7%	42%
Djoum	60.304.036	19.818.497	1.700.000	750.000	24.145.539	33%	3%	1%	40%
Eyumedjock	38.700.932	3.519.485	5.569.389	1.908.596	27.703.462	9%	14%	5%	72%
Lomié	63.993.131	43.201.353	0	1.702.054	19.089.724	67%	0%	3%	30%
Messondo	20.283.104	3.020.850	1.751.295	0	12.995.131	15%	9%	0%	64%
Mindourou	297.857.773	136.498.162	55.947.335	105.412.276	0	46%	19%	35%	0%
Moloundou	103.695.171	36.073.863	55.040.821	9.564.002	3.016.485	35%	53%	9%	3%
Yoko	11.407.681	4.146.631	2.640.300	0	0	36%	23%	0%	0%

Note:

- L'année de référence pour le budget est 2009.
- Les comptes administratifs 2009 de Gari Gombo et Yokadouma n'étaient pas encore disponibles au moment de l'étude.
- A Djoum, Messondo, et Yoko, l'ensemble des quotes-parts d'investissements ne s'élève pas à 100%. Dans ces trois communes, la quote-part de la RFA allouée aux populations riveraines, qui apparaissait dans les investissements, constitue le montant manquant pour atteindre les 100%. Ces montants n'étaient pas pris en compte pour l'analyse des investissements car il s'agit d'une dépense affectée par la loi.

Source:

Comptes administratifs.

Interprétation :

Dans les huit communes étudiées, en moyenne neuf investissements ont été effectués en 2009. La majorité de ces investissements a été attribuée à l'édilité. La disponibilité des dotations en équipements didactiques et roulants influence en partie la performance des mairies. Les résultats montrent que quatre des huit communes dont les comptes administratifs ont été étudiés présentent une quote-part d'édilité comprise entre 30-50%. Tandis qu'Eyumojoek présente la quote-part d'investissement la plus basse pour l'édilité, celles de Dimako et Lomié vont pour cette catégorie au-delà de 50%. Les principaux postes de dépenses à ce niveau sont les matérielles de réparations des véhicules et engins et le matériel informatique.

L'accès aux infrastructures et services sociaux est un préalable essentiel pour l'amélioration des conditions de vie des populations, leur permettant ainsi de mieux exploiter les opportunités économiques et sociales. Pour les infrastructures, les résultats montrent que les quotes-parts des dépenses d'investissements varient entre 0-53%. Seules les communes de Moloundou et Yoko ont débloqué des quotes-parts supérieures à 20%. Les principaux postes de dépenses à ce niveau concernent la construction de la voirie et l'aménagement du réseau électrique. Le secteur social était le moins considéré dans les comptes administratifs 2009 des communes bénéficiant des revenus forestiers. Sept des huit communes montrent une quote-part d'investissements en dessous de 10% concernant les services sociaux. Mindourou atteint 35% à cause des investissements dans le secteur éducatif (construction de trois salles de classe et un atelier technique) et les immeubles communaux à usage d'habitation. Les autres dépenses apparaissant en priorité dans cette catégorie sont l'aménagement des jardins et places publiques et la construction d'immeubles communaux abritant les services.

Enfin, cinq des huit communes ont débloqué pour l'économie locale 30 à 72% des quotes-parts de leurs investissements. Le financement des activités économiques favorise la création d'emploi et améliore les revenus et le bien-être des populations. Dans toutes les communes, le principal poste concernait les terrains d'exploitations qui sont, à l'exception d'Eyumojoek, des forêts communales. Les autres postes apparaissant en priorité dans cette catégorie sont les immeubles communaux à usage commercial et la construction des marchés.

IV-1.4 Populations riveraines

Indicateur 12: Quote-part de la RFA allouée aux communautés villageoises riveraines

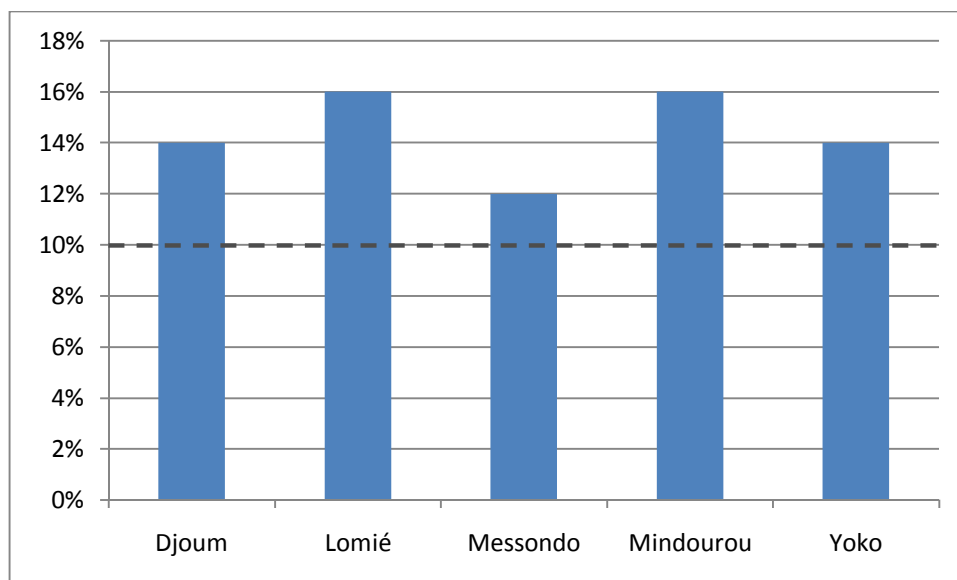


Figure 9-Quote-part de la RFA allouée aux communautés villageoises riveraines

Commune	Total de la RFA (FCFA)	RFA allouée aux villageois (FCFA)	Quote-part de la RFA
Djoum	101.874.219	13.890.000	14%
Lomié	215.361.792	33.435.251	16%
Messondo	20.545.250	2.405.828	12%
Mindourou	463.820.140 ¹⁾	73.221.256	16%
Yoko	33.974.180	4.620.750	14%

¹⁾ Ce montant diffère de celui énuméré dans les indicateurs des revenus forestiers car les 73.221.256 FCFA utilisés au bénéfice des communautés villageoises ne sont pas intégrés dans le compte administratif mais sont inclus dans ce calcul.

Notes:

- L'année de référence pour la RFA est 2009.
- Il est difficile de retracer la quote-part de la RFA allouée aux populations car soit il existe dans un compte à part (cas de Mindourou), soit il n'y a pas de poste précis pour cette information. Pendant que le montant est inclus dans les investissements à Djoum, Messondo et Yoko, il apparaît dans le fonctionnement à Lomié.

Sources:

- Comptes administratifs.
- Compte séparé pour les 10% de la RFA pour le cas de Mindourou.

Interprétation :

Selon l'arrêté 520, les communes devraient allouer une quote-part de la RFA de 10% aux communautés villageoises riveraines. Pour les cinq communes qui ont pu mettre à disposition les informations concernant la partie de la RFA utilisée au bénéfice des populations, cette quote-part dépasse les 10%. Quelques exemples de constructions réalisées avec ces montants sont des salles de classe, un foyer communautaire, une case chapelle, une case de santé et des logements d'astreinte. A Mindourou, les seize comités locaux de développement gèrent leurs budgets à l'aide d'une nomenclature contenant des dépenses de fonctionnement et des investissements dans les cinq domaines que sont : l'éducation, la santé, l'eau/électricité, l'agriculture/foresterie et société/culture.

Indicateur 13: Quote-part des revenus de l'exploitation réservée pour les réalisations des projets destinés aux communautés villageoises riveraines

<i>Observations</i>
En 2009, seules les forêts communales de Dimako et Moloundou étaient en exploitation. Les montants réservés pour la réalisation des projets destinés aux communautés villageoises riveraines n'ont pas pu être obtenus parce que les personnes ressources n'étaient pas disponibles au moment de l'étude.
<p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> La nomenclature actuelle du budget ne classe pas les revenus de l'exploitation dans un poste distinct. Par analogie avec la quote-part de la RFA allouée aux populations, des personnes ressources devront être consultées pour une précision du montant. <p>Source :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

Selon l'article 4 de l'arrêté 520, les communes devraient réserver une quote-part de 30% des revenus de l'exploitation de la forêt communale pour la réalisation des infrastructures de développement destinées aux communautés villageoises riveraines.

IV-2 Instances/instruments de gestion

IV-2.1 Fonctionnement de la mairie

Indicateur 14: Disponibilité d'un PCD comme référence pour les activités

<i>Commune</i>	<i>Existence d'un PCD</i>	<i>Activités du budget correspondant au PCD</i>	<i>Existence d'un comité de suivi et évaluation</i>
Dimako	En cours de validation	n.a.	OUI
Djoum	2004, révision en 2014	n.a.	NON
Eyumojoek	Adopté en 2011	n.a.	OUI
Gari Gombo	En planification	n.a.	NON
Lomié	En cours de révision	n.a.	NON
Messondo	Adoption envisagée en 2011	n.a.	OUI
Mindourou	En planification	n.a.	NON
Moloundou	En cours de validation	n.a.	OUI
Yokadouma	En planification	n.a.	NON
Yoko	Adoption envisagée en 2011	n.a.	OUI
<p>Note:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enquêtes ont été menées en mai/juin 2011. <p>Sources:</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes ressources au niveau des mairies. PNDP. 			

Interprétation :

Le PCD est le document officiel qui encourage le développement local, car en même temps qu'il donne la vision globale du développement d'une commune, il définit également les activités prioritaires. Dans le contexte actuel de la décentralisation au Cameroun, il est envisagé que toutes les communes forestières en disposent pour mobiliser les ressources financières, naturelles et humaines et planifier des activités de développement qui prennent en compte les besoins de toutes

les catégories socio-économiques de la population. Ces mêmes activités devraient servir de référence pour les prévisions énumérées dans le budget de la commune. En outre, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation est envisagée pour mesurer l'évolution des activités planifiées, et procéder en temps opportuns, à d'éventuels réajustements de la stratégie de développement. Les résultats de l'étude à ce niveau montrent qu'aucune des communes forestières étudiées n'utilisaient le PDC pour définir les activités à considérer lors de l'élaboration du budget au moment de l'enquête.

Sur l'ensemble des dix communes étudiées, trois d'entre elles (Dimako, Moloundou et Lomié) avaient déjà eu des anciens PCD pour la période 2010-2014. Cependant, les nouvelles orientations du PNDP promeuvent la cohérence entre les actions de développement local et les priorités décidées au niveau national et demandent une révision de ces PCD. Actuellement, les communes de Dimako, Moloundou et Eyumojock disposent des PCD suivant ces nouvelles orientations. Tous les trois ont été validés au niveau du conseil municipal élargi aux sectoriels (COMES) en juin/juillet 2011. La révision du PCD de Lomié est en cours et la validation de deux nouveaux PCD est envisagée avant la fin d'année 2011 pour les communes de Yoko et Messondo. Les communes de Gari Gombo, Mindourou et Yokadouma ont signées les conventions avec le PNDP pour la réalisation des études devant aboutir à l'élaboration de leur PCD. Djoum dispose d'un plan stratégique de 2004 qui sera actualisé en 2014.

Indicateur 15: Accessibilité du budget au public

<i>Observations</i>
<p>Dans toutes les communes visitées, les budgets et comptes administratifs ont pu être consultés sur demande aux différents secrétaires généraux. Cependant, aucun dispositif n'est mis en place dans les dix communes forestières étudiées pour informer les populations sur les entrées et sorties des ressources financières de la commune notamment les bénéfices tirés de la forêt, ni encore moins la liste des réalisations exécutées par la commune.</p>
<p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux budgets et autres documents propres à la mairie a été facilité par le partenariat existant entre la GIZ et les mairies ciblées par l'étude. A cet effet, une lettre d'introduction conjointement signée par le CTFC et la GIZ expliquant le but de la mission était présentée à chaque responsable de mairie avant tout échange. Il reste à voir si tout citoyen pourrait avoir la possibilité de consulter pour information tous les documents publics disponibles au sein des mairies. <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budgets. • Comptes administratifs.

Interprétation :

Dans un souci de transparence, la mairie pourrait ne pas seulement attendre qu'une demande soit formulée pour mettre à disposition le budget, mais aussi l'afficher pour permettre aux populations de suivre les activités planifiées et réalisées par leurs élus. Même si les budgets des communes concernées étaient mis à la disposition sur demande, aucune mairie ne l'a affiché pour un accès élargi aux populations.

Indicateur 16: Organigramme officiel adopté

Commune	Existence organigramme	Etat d'actualisation
Dimako	OUI	En cours de révision
Djoum	OUI	Actualisé
Eyumojoek	OUI	Actualisé
Gari Gombo	NON	n.a.
Lomié	NON	n.a.
Messondo	OUI	Pas précisé
Mindourou	OUI	Ancien modèle
Moloundou	En cours d'élaboration	n.a.
Yokadouma	OUI	Pas précisé
Yoko	OUI	Pas précisé

Notes:

- Les enquêtes ont été menées en mai/juin 2011.
- Au moment de l'étude, l'attention n'était pas focalisée sur l'état d'actualisation de l'organigramme. Pour cela, l'information ne peut pas être précisée pour certaines communes.

Sources:

- Organigrammes.
- Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

L'organigramme illustre d'une façon schématique les liens fonctionnels et hiérarchiques des différents acteurs au sein de la mairie. Il définit également leurs rôles dans la structure et permet de pérenniser le fonctionnement des instances de gestion de la mairie en cas de changement d'équipe. A l'exception des communes de Gari Gombo, Moloundou et Lomié, toutes les communes considérées par l'étude possèdent des organigrammes. Cependant, seules les communes de Djoum et Eyumojoek appliquent le nouveau modèle du MINATD.

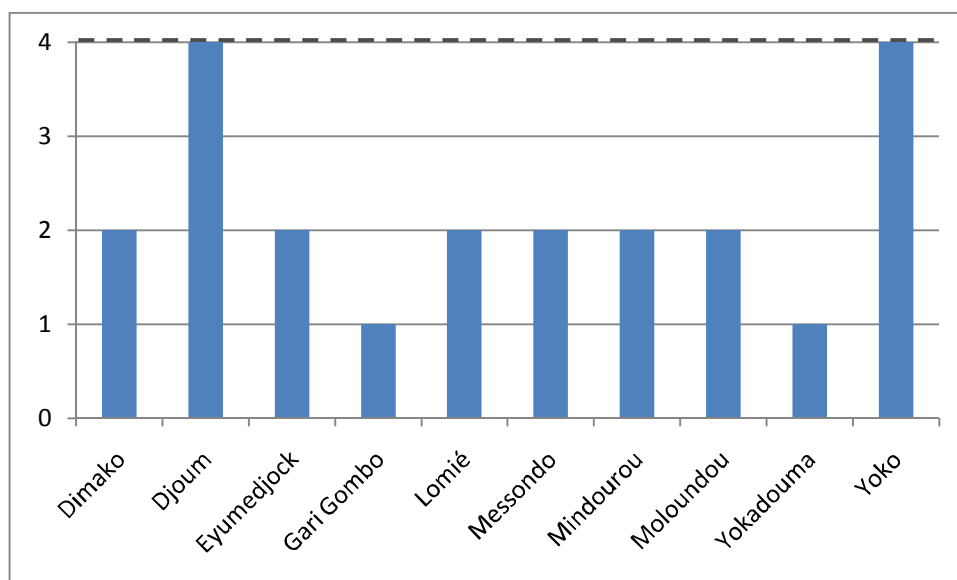
Indicateur 17: Nombre de réunions du conseil municipal

Figure 10-Nombre de réunions du conseil municipal

Note :

- L'information relative à la tenue des différents conseils municipaux se rapporte à celle de l'exercice budgétaire de 2009.

Source :

- Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

Au regard du transfert de compétences aux communes de 2004, le conseil municipal fonctionne comme promoteur du développement dans les domaines économiques, sanitaires, sociaux, éducatifs, sportifs et culturels. Le nombre de réunions du conseil municipal indique si ses membres donnent suite à cette tâche. L'article 30 de la *Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes* prévoit qu'il se réunit en session ordinaire une fois par trimestre, soit quatre fois par an sur convocation du maire. Le diagramme illustre que des dix mairies étudiées, celles de Djoum et Yoko ont réuni leur conseil municipal quatre fois en 2009. Dans la plupart des communes il s'est tenu deux réunions, dont une pour l'adoption du budget et la seconde pour la validation du compte administratif. Les conseils municipaux de Gari Gombo et Yokadouma se sont réunis une fois seulement.

Indicateur 18: Nombre de rapports résumant les réalisations financées par les revenus forestiers

<i>Observations</i>
<p>Au moment de l'étude, seule la commune de Dimako possédait un rapport donnant un état des réalisations financées par les revenus issus de l'exploitation de la forêt communale. Ce rapport renseigne sur les secteurs d'activités financés entre 2004 et 2009, sans toute fois donné les détails des dépenses y relatives.</p> <p>La commune de Yoko a inclus dans son compte administratif de 2009 une liste des activités financées par les revenus forestiers. Cependant, les détails des dépenses y relatives ne sont pas mentionnés.</p>
<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des réalisations financées par les revenus forestiers. • Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

L'article 23 de l'arrêté 520 oblige les maires à élaborer des rapports sur les réalisations financées par les revenus forestiers tous les six mois. Le développement des communes peut être facilité par l'aptitude des mairies à fournir dans la transparence des services et produits de bonne qualité. Des enquêtes au niveau des mairies ont démontré que le principe d'unicité des caisses appliqué dans les communes rend difficile l'identification des réalisations financées par les revenus forestiers. Il apparaît aussi que l'ensemble des revenus de la forêt sont traités comme des bénéfiques, alors que les coûts liés à certaines activités forestières doivent être prise en compte pour une budgétisation exacte. Bien que l'exercice budgétaire considéré dans l'étude soit antérieure à l'arrêté obligeant les communes à élaborer ledit rapport, il n'en demeure pas moins qu'après l'entrée en vigueur de cet arrêté, neuf des dix communes ne le possède pas encore.

IV-2.2 Genre

Indicateur 19: Quote-part de femmes dans le conseil municipal

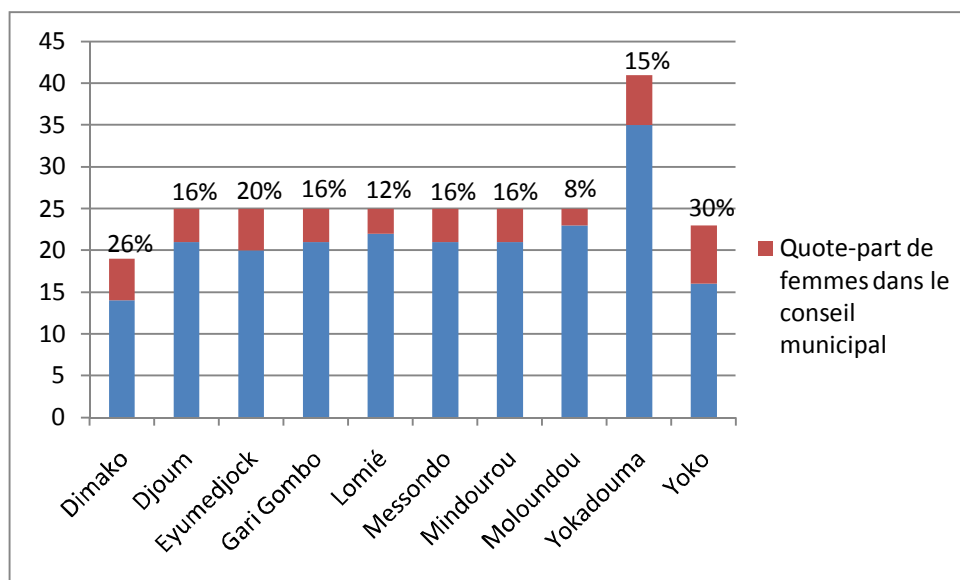


Figure 11-Quote-part de femmes dans le conseil municipal

Commune	Nombre de conseillers municipaux	Nombre de femmes dans le conseil municipal	Quote-part des femmes
Dimako	25 (actuellement 19)	5	26%
Djoum	25	4	16%
Eyumedjock	25	5	20%
Gari Gombo	25	4	16%
Lomié	25	3	12%
Messondo	25	4	16%
Mindourou	25	4	16%
Moloundou	25	2	8%
Yokadouma	41	6	15%
Yoko	25 (actuellement 23)	7	30%

Note:

- L'année de référence de cet indicateur est 2011.

Source:

- Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

L'égalité entre l'homme et la femme est discuté au niveau international depuis les années 1970 et est devenu un des OMD en 2000. Il est généralement admis que les femmes n'ont pas les mêmes possibilités de participer à la politique et l'économie que les hommes. Elles sont plus concernées par la pauvreté, se retrouvent plus souvent dans le secteur informel et reçoivent rarement les salaires adéquats. Parallèlement, ce sont les femmes qui s'occupent de la survie de la famille. C'est entre autres à travers la présence physique des femmes élues, que leur dynamisme et leur engagement dans le développement communal peuvent être appréhendés. Cependant, les aspects plus qualitatifs telles que leur prise de parole et nature d'interventions, peuvent être difficilement appréciés et quantifiés. Pour les communes considérées dans l'étude, le nombre de femmes dans le conseil

municipal varie entre deux et sept. En pourcentages, leur présence s'étend de 8% à Moloundou et 30% à Yoko.

Indicateur 20: Existence d'un point focal genre

Commune	Existence d'un point focal genre	Budget alloué au point focal (FCFA)	Activités du point focal
Dimako	NON	n.a.	n.a.
Djoum	NON	n.a.	n.a.
Eyumojoek	OUI	n.a.	- Organisation des fêtes nationales et internationales - Encadrement des femmes - Organisation des ateliers
Gari Gombo	NON	n.a.	n.a.
Lomié	OUI	n.a.	- Initiation de la création d'un « Centre de la promotion de la femme »
Messondo	NON	n.a.	n.a.
Mindourou	NON	n.a.	n.a.
Moloundou	NON	n.a.	n.a.
Yokadouma	NON	n.a.	n.a.
Yoko	NON	n.a.	n.a.

Notes:

- L'année de référence est 2011.
- La nomenclature des comptes administratifs ne prévoit pas un poste précis pour les activités dans le domaine du genre.

Sources:

- Personnes ressources au niveau des mairies.
- Comptes administratifs.
- Points focaux genre.

Interprétation :

En nommant un point focal genre, la mairie intègre cette thématique comme instance de décision et gestion dans ces services et signale sa volonté de tenir compte des intérêts spécifiques des femmes. Parmi les communes considérées, deux ont entrepris cette démarche. Néanmoins, seul le point focal genre à Eyumojoek mène des activités régulièrement. Pour avoir un impact élargi, la responsable coopère avec les huit forums de femmes qui existent sur le territoire de la commune. Sinon, les mairies de Mindourou et Yoko ont supporté l'installation d'un « Centre de la promotion de la femme » qui vise la formation des filles en matière de base ainsi que des métiers comme l'industrie d'habillement.

IV-2.3 VIH/SIDA

Indicateur 21: Existence d'un point focal VIH/SIDA

Commune	Existence d'un point focal VIH/SIDA	Budget alloué au point focal VIH/SIDA (FCFA)	Activités du point focal VIH/SIDA
Dimako	NON	n.a.	n.a.
Djourn	OUI	n.a.	- Sensibilisation dans les écoles et les Comités Paysans Forêt
Eyumojoek	OUI	n.a.	- Réalisation du « Work place policy » de la mairie
Gari Gombo	OUI	n.a.	- Distribution de brochures - Campagnes de sensibilisation lors des fêtes nationales/dans les écoles/à la gare routière - Initiation de certains élèves comme parents éducateurs
Lomié	OUI	n.a.	- Adoption d'un plan d'action au cours de cette année
Messondo	OUI	n.a.	- Affichages publicitaires - Distribution de préservatifs
Mindourou	NON	n.a.	n.a.
Moloundou	OUI	n.a.	- Distribution de brochures - Organisation de tables rondes
Yokadouma	OUI	n.a.	- Distribution de brochures - Campagnes de sensibilisation
Yoko	OUI	n.a.	n.a.

Notes:

- L'année de référence est 2011.
- La nomenclature des comptes administratifs ne prévoit pas un poste précis pour les activités dans le domaine du VIH/SIDA.
- A Yoko le point focal VIH/SIDA n'était pas disponible pour fournir plus d'information sur les activités.

Sources:

- Personnes ressources au niveau des mairies.
- Comptes administratifs.
- Points focaux VIH/SIDA.

Interprétation :

Au Cameroun, environ 5% de la population adulte sont séropositifs, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹. Cette maladie n'a pas seulement un impact sur la vie privée des concernés mais également sur la productivité de la population. Pour améliorer la situation socio-économique d'un pays il est nécessaire entre autres de prendre des mesures de prévention du VIH. En nommant un point focal, la mairie approuve la problématique et s'engage dans la lutte contre le VIH/SIDA. Des dix communes considérées dans l'étude, huit ont nommé des points focaux à ce sujet. Pourtant, le rayon d'action de ses acteurs varie beaucoup. Tandis que le point focal d'Eyumojoek s'occupe premièrement de la mise en place du « Work place policy » de la mairie, ceux de Djourn et Gari Gombo font des sensibilisations régulières dans les écoles. Les discussions avec les responsables de ces instances ont montré que la faiblesse des moyens alloués à leur service limitait leur déplacement et champ d'action juste au centre urbain de la commune.

¹ Disponible sur : <http://apps.who.int/ghodata/?vid=92000> (28.07.2011)

IV-2.4 Gestion des revenus forestiers

Indicateur 22: Existence d'un Comité Communal

Commune	Existence d'un Comité Communal	Nombre de réunions du comité	Le maire présente le budget	Axes de développement
Dimako	NON	n.a.	n.a.	n.a.
Djourn	NON	n.a.	n.a.	n.a.
Eyumojock	En élaboration	n.a.	n.a.	n.a.
Gari Gombo	Depuis 2010	1	OUI	- Construction forages - Equipement écoles / mairie - Réseau électrique - Médicaments
Lomié	Depuis 2011	0	n.a.	n.a.
Messondo	Depuis 2011	0	n.a.	n.a.
Mindourou	Depuis 2011	0	n.a.	n.a.
Moloundou	Depuis 2011	0	n.a.	n.a.
Yokadouma	Depuis 2010	3	OUI	- Construction/ réfections puits - Salles de classe - Réseau électrique - Réfection cercle municipal
Yoko	En élaboration	n.a.	n.a.	n.a.

Notes:

- Les enquêtes ont été menées en mai/juin 2011.
- D'après la loi, les membres du Comité Communal désignent le président par élection, cependant à Mindourou, le président du Comité Communal a été nommé par le maire.

Sources:

- Personnes ressources au niveau des mairies.
- Présidents des comités communaux.

Interprétation :

D'après l'article 9 de l'arrête 520, l'emploi et le suivi de la gestion des revenus forestiers sont assurés par un Comité Communal qui se compose de représentants de la mairie, des autorités traditionnelles, des communautés villageoises riveraines et de l'administration. Les revenus forestiers doivent, selon le même arrêté, être utilisés sur la base du PCD pour assuré une cohérence des activités au niveau de la commune. Toujours à l'objectif de la cohérence et la transparence, l'article 12 ordonne aux maires de présenter le budget de la commune au membre du Comité Communal.

Des communes forestières étudiées, il y a six où les Comités Communaux existent depuis 2010/2011. Les premières communes à mettre sur pied ce comité étaient Gari Gombo et Yokadouma. Depuis la fin de 2010, les membres de ces comités se sont réunis une et trois fois respectivement. Pendant leurs sessions de rencontres ils ont voté des projets allant dans les secteurs de l'éducation, de l'accès à l'eau et de l'électrification. Seulement, les deux communes ne disposent pas encore d'un PCD et la conformité des axes de développement votés à ceux définis dans le PCD ne peut pas encore être analysée. Néanmoins, dans les deux cas de Gari Gombo et Yokadouma les maires ont présenté le budget 2011 devant le Comité Communal.

En début 2011, les communes de Lomié, Messondo, Mindourou et Moloundou ont mis sur pied des Comités Communaux. Leurs membres ont reçu des formations mais les comités ne sont pas encore opérationnels. Des enquêtes avec deux présidents de ces Comités Communaux ont démontrés que certains points restent à éclaircir avant la fonctionnalité effective de cet organe. Il s'agit notamment de savoir: *Quelles sont les tâches exactes dévolues au comité? Qui va prendre en charge les réunions du comité? Qui va poursuivre la formation de ses membres? Comment les membres du comité auront accès aux informations ?*

Enfin, les communes d'Eyumojoek et Yoko n'avaient pas encore créés les comités communaux au moment des enquêtes mais des discussions sur leur mise en place étaient en cours. Dans les communes restantes, Dimako et Djoum, on a estimé la création des comités communaux inutile avant la relecture de l'arrêté 520.

Indicateur 23: Existence des Comités Riverains

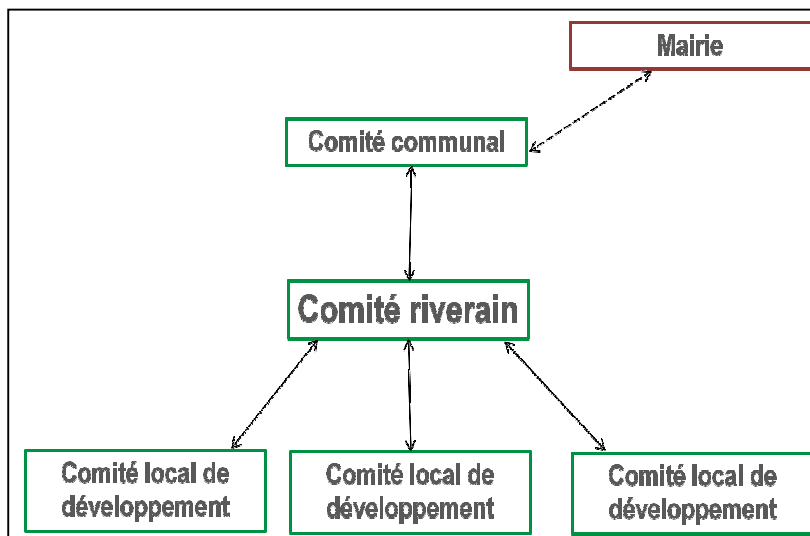


Figure 12-Structure de gestion des revenus forestiers à Mindourou (mai 2011)

Observations

Au moment de l'étude, sept des dix communes (Dimako, Gari Gombo, Yokadouma, Lomié, Messondo, Mindourou et Moloundou) se sont adaptées à l'arrêté 520 en mettant en place des Comités Riverains. Leur modèle de fonctionnement varie d'une commune à une autre. Mindourou par exemple a créés trois Comités Riverains supplémentaires aux comités locaux de développement qui existaient déjà (cf. figure ci-dessus). Dans cette constellation, les Comités Riverains supervisent les comités locaux de développement, fonctionnent comme interface entre le niveau local et communal et agissent comme interlocuteur pour les contributions sociales de la société forestière.

Les communes d'Eyumojoek et Yoko n'avaient pas encore créés les Comités Riverains au moment des enquêtes, mais des discussions sur leur mise en place étaient en cours. Dans la commune de Djoum, on a estimé la création des Comités Riverains inutile avant la relecture de l'arrêté 520.

Note:

- Les communes forestières disposent d'une structure de gestion de la quote-part de la RFA au niveau des populations depuis l'adoption de l'arrêté 122.

Source

- Personnes ressources au niveau des mairies.

Interprétation :

En plus des Comités Communaux, l'arrêté 520 ordonne l'installation des Comités Riverains pour le suivi et la gestion des revenus destinés aux communautés villageoises riveraines. De toutes les communes forestières étudiées, il y a sept où les Comités Riverains existent depuis 2010/2011.

IV-3 Caractéristiques socio-économiques**IV-3.1 Electricité/Eau****Indicateur 24: Quote-part des villages électrifiés**

<i>Commune</i>	<i>Source d'approvisionnement</i>	<i>Nombre de villages</i>	<i>Nombre de villages électrifiés</i>	<i>Quote-part de villages électrifiés</i>
Dimako	SONEL	30	6	20%
Djoum	SONEL	44	n.a.	n.a.
Eyumojock	SONEL	66	n.a.	n.a.
Gari Gombo	Groupe électrogène	40	0	0%
Lomié	SONEL	65	n.a.	n.a.
Messondo	SONEL	49	n.a.	n.a.
Mindourou	Générateur	26	2	8%
Moloundou	SONEL	34	2	6%
Yokadouma	SONEL	73	0	0%
Yoko	SONEL	38	1	3%

Notes:

- L'année de référence est 2011.
- A Djoum, Lomié et Eyumojock, les interviewés n'ont pas pu préciser le nombre de villages électrifié mais ont donné des informations sur l'étendue du réseau en km. A Eyumojock par exemple les villages adjacents de la nouvelle route nationale connectant Mamfe et Ekok sont électrifiés.

Source:

- Personnes ressources au niveau de la mairie.

Interprétation :

L'accès à l'électricité est une des bases pour la réalisation du développement local. Il est un préalable pour les services sanitaires, la transformation agricole et production artisanale ainsi que la formation d'opinion à l'aide de la télévision ou la radio. Des enquêtes au niveau des mairies des dix communes ont révélé que huit des dix centres urbains sont branché au réseau de la SONEL. Dans sept communes une partie de la zone rurale est également électrifié mais seulement quatre communes ont pu préciser le nombre de villages. La quote-part des villages électrifiés s'évalue à 3% à Yoko, 6% à Moloundou, 8% à Mindourou et 20% à Dimako.

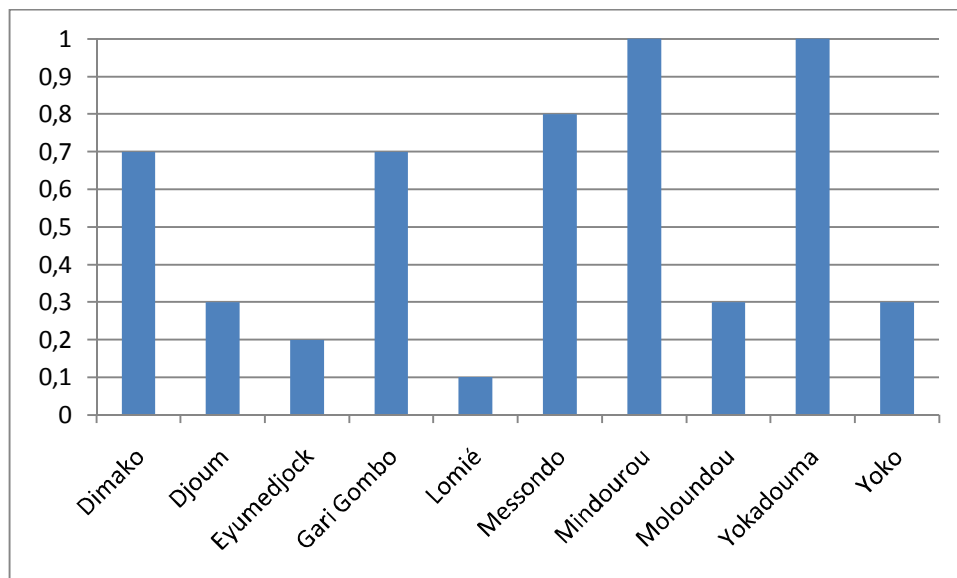
Indicateur 25: Nombre de points d'eau par village

Figure 13- Nombre de points d'eau par village

Commune	Nombre de points d'eau	Nombre de villages	Points d'eau/village
Dimako	21	30	0,7
Djoum	14	44	0,3
Eyumojoek	10	66	0,2
Gari Gombo	27	40	0,7
Lomié	7	65 (avec villages BAKA)	0,1
Messondo	40	49	0,8
Mindourou	26	26 (avec villages BAKA)	1
Moloundou	11	34	0,3
Yokadouma	77	73	1
Yoko	12	38	0,3

Notes:

- L'année de référence est 2011.
- Comme points d'eau sont considérés : les forages, les puits et les sources aménagées fonctionnels. N'y sont pas inclus les systèmes de distribution comme les captages, mini-adductions et châteaux.
- Dans la plupart des administrations communales les données de points d'eau ne sont pas actualisées. Souvent le nombre mis à la disposition est une estimation de la mairie. La répartition des sources aménagées au sein des communes est inconnu et la pertinence de cet indicateur est limitée.

Sources:

- Personnes ressources au niveau des mairies.
- Délégation départementale du MINEE.

Interprétation :

L'accès à l'eau potable est un préalable essentiel pour le développement local et de ce fait reçoit beaucoup d'attention de la communauté internationale. Non seulement il est inclut dans les OMD mais, il est devenu un droit de l'homme en 2010. L'eau crasseuse est la cause des plusieurs maladies infectieuses particulièrement dangereuses pour les enfants. Alors l'accès à l'eau potable permettrait aux populations de bénéficier d'une meilleure santé et d'être plus productif. Des dix communes étudiées, deux à savoir Mindourou et Yokadouma, disposent d'au moins un point d'eau par village. A

l'exception de Messondo, chaque commune a un système de distribution qui alimente une grande partie du centre urbain. Eyumojock est la seule commune à disposer d'un système de distribution dans 17 villages.

IV-3.2 Santé

Indicateur 25: Nombre d'habitants par centre de santé

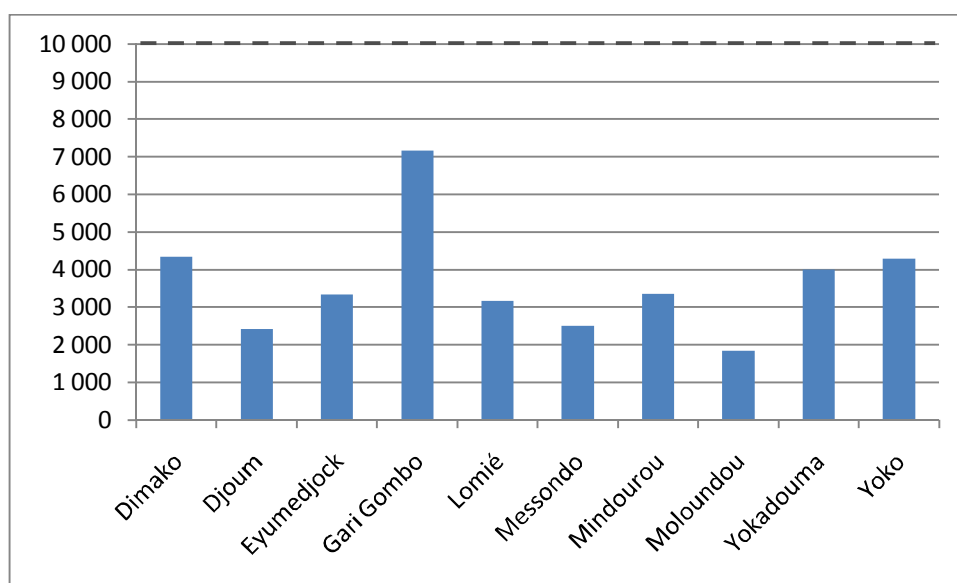


Figure 14-Nombre d'habitants par centre de santé

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de centres de santé	Habitants/centre de santé
Dimako	13.000	3	4.333
Djoum	21.769	9	2.419
Eyumojock	46.711	14	3.337
Gari Gombo	21.500	3	7.167
Lomié	19.000	6	3.167
Messondo	30.000	12	2.500
Mindourou	13.428	4	3.357
Moloundou	18.425	10	1.843
Yokadouma	60.008	15	4.001
Yoko	30.000	7	4.286

Notes:

- L'année de référence pour les indicateurs dans le secteur de santé est 2011.
- Les effectifs des populations sont issus des comptes administratifs 2009, exception faite de la commune de Dimako où l'effectif de la population a été actualisé par le maire.

Source:

- Centre de santé / hôpital du centre urbain de la commune.

Interprétation :

La disponibilité des services sanitaires a un impact sur le bien-être des populations en leur permettant de se faire guérir en cas de maladie et d'être performant. Selon l'OMS, la densité des établissements offrant des services sanitaires, que ce soit des centres de santé ou des hôpitaux, devrait atteindre 1 pour 10.000 habitants. Concernant les communes considérées dans l'étude, tous les résultats sont dans cette norme.

Cependant, les enquêtes au niveau des centres de santé ou hôpitaux ont révélé que les données doivent être complétées par des informations qualitatives concernant les problèmes rencontrés dans ce secteur, surtout dans les zones rurales où les conditions de travail sont parfois alarmantes. Les difficultés relevées par quelques représentants d'établissements sanitaires montrent une absence/insuffisance d'eau et la fréquence des coupures d'électricité. Egalement, tous les interviewés ont constaté un manque de matériel (ati : médicaments, équipement de laboratoire, ambulance) ainsi qu'une insuffisance d'infrastructure (ati : salle d'hospitalisation) et de budget.

Indicateur 27: Nombre d'habitants par médecin

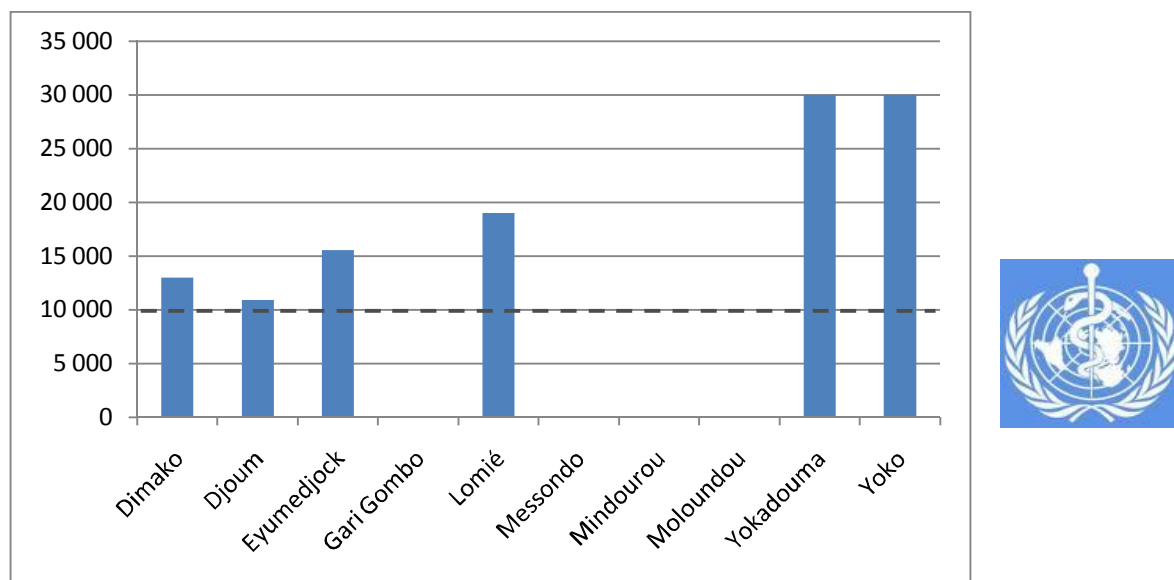


Figure 15- Nombre d'habitants par médecin

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de médecins	Habitants/médecin
Dimako	13.000	1	13.000
Djoum	21.769	2	10.885
Eyumedjock	46.711	3	15.570
Gari Gombo	21.500	0	n.a.
Lomié	19.000	1	19.000
Messondo	30.000	0	n.a.
Mindourou	13.428	0	n.a.
Moloundou	18.425	0	n.a.
Yokadouma	60.008	2	30.004
Yoko	30.000	1	30.000

Notes:

- L'année de référence pour les indicateurs dans le secteur de santé est 2011.
- Les effectifs des populations sont issus des comptes administratifs 2009, exception faite de la commune de Dimako où l'effectif de la population a été actualisé par le maire.

Source:

- Centre de santé / hôpital du centre urbain de la commune.

Interprétation :

La qualité des services sanitaires dépend de la disponibilité d'infrastructure et du personnel qualifié. Portant sur le dernier, l'OMS cible un maximum de 10.000 habitants par médecin. Sur les dix communes considérées, quatre ne disposent pas d'un médecin. Pour les six communes restantes, le nombre d'habitants par médecin varie entre 10.885 et 30.004, avec une moyenne 20.000. Bien que

les communes de Djoum et Dimako s'approchent de la norme de l'OMS, les chiffres manifestent un manque élémentaire du personnel.

Indicateur 28: Nombre d'habitants par infirmier diplômé

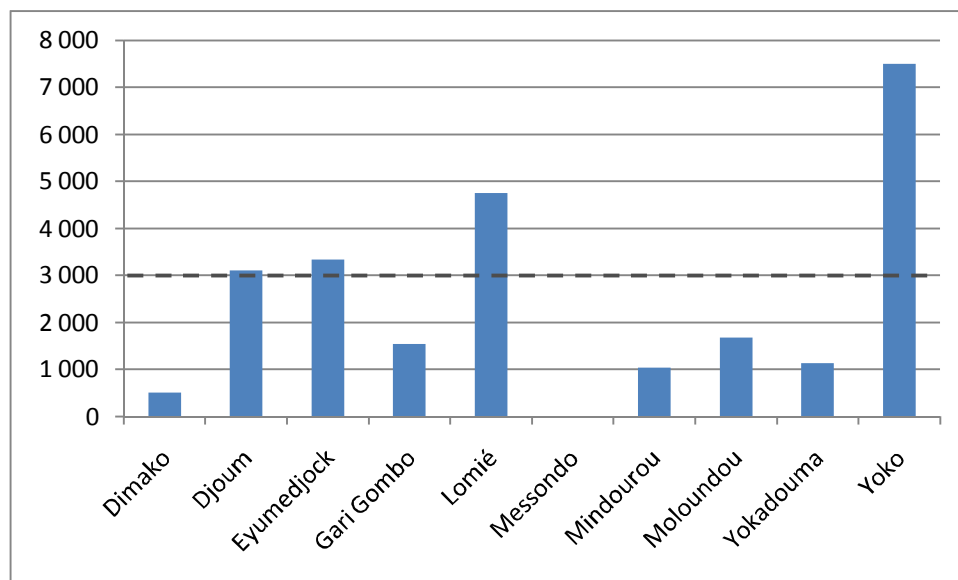


Figure 16- Nombre d'habitants par infirmier diplômé

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'infirmiers diplômés	Habitants/infirmier diplômé
Dimako	13.000	26	500
Djoum	21.769	7	3.110
Eyumedjock	46.711	14	3.337
Gari Gombo	21.500	14	1.536
Lomié	19.000	4	4.750
Messondo	30.000	0	n.a.
Mindourou	13.428	13	1.033
Moloundou	18.425	11	1.675
Yokadouma	60.008	53	1.132
Yoko	30.000	4	7.500

Notes:

- L'année de référence pour les indicateurs dans le secteur de santé est 2011.
- Les effectifs des populations sont issus des comptes administratifs 2009, exception faite de la commune de Dimako où l'effectif de la population a été actualisé par le maire.

Source:

- Centre de santé / hôpital du centre urbain de la commune.

Interprétation :

Les résultats portant sur la qualification du personnel soignant montrent des ratios variant entre 500 et 7.500 habitants par infirmier diplômé. Pour l'ensemble des communes, un infirmier diplômé s'occupe en moyenne de 2.730 habitants, ce qui est dans la norme de 3.000 ciblé par l'OMS.

Indicateur 29: Nombre de lits par centre de santé

<i>Commune</i>	<i>Nombre de centres de santé</i>	<i>Nombre de lits dans les centres de santé</i>	<i>Lits/centre de santé</i>
Dimako	3	27	9
Djoum	9	58	6
Eyumojoek	14	153	11
Gari Gombo	3	29	10
Lomié	6	42	7
Messondo	12	35	3
Mindourou	4	13	3
Moloundou	10	40	4
Yokadouma	15	93	6
Yoko	7	8	1

Notes:

- L'année de référence pour les indicateurs dans le secteur de santé est 2011.
- Les chiffres concernant le nombre de lits ne sont pas cohérents car quelques interviewés n'ont pas pris en compte les lits dans les centres de santé (ati : Yoko).

Source:

- Centre de santé / hôpital du centre urbain de la commune.

Interprétation :

Le nombre de lits par centre de santé informe sur la capacité d'accueil des formations hospitalières. Cependant, cet indicateur ne devrait plus être retenu pour deux raisons. La première vient de la confusion entre les lits d'hospitalisation et les lits d'observations. Les chiffres ne sont pas cohérents car les lits dans les centres de santé des zones rurales ne sont pas considérés comme lits d'hospitalisation par quelques représentants du secteur sanitaire. La deuxième raison vient de la difficulté à pouvoir généraliser les résultats obtenus dans la mesure où la plupart des lits se trouvent dans les centres de santé ou hôpitaux urbains. De fait, la moyenne des lits par établissement ne reflète pas la réalité locale.

Indicateur 30: Existence d'une Unité de Prise En Charge (UPEC)**Observations**

Au moment de l'étude, seules les communes de Djoum et Yokadouma disposaient d'une UPEC.

Note:

- L'année de référence pour les indicateurs dans le secteur de santé est 2011.

Source:

- Centre de santé / hôpital du centre urbain de la commune.

Interprétation :

A la différence des années 1990, le VIH/SIDA est aujourd'hui une maladie qui peut être traitée. En donnant l'accès à la thérapie antirétrovirale, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ont la possibilité de vivre une vie normale et de s'intégrer dans la société et le marché de travail. Selon les statistiques de l'OMS, 28% des personnes infectées de VIH au Cameroun recevaient la thérapie antirétrovirale en 2010². Des dix communes considérées dans l'étude, deux ont actuellement une UPEC donnant l'accès aux médicaments nécessaires.

² Disponible sur: <http://apps.who.int/ghodata/?vid=92000> (accès le 28.07.2011)

IV-3.3 Education

Indicateur 31: Nombre d'élèves par enseignant

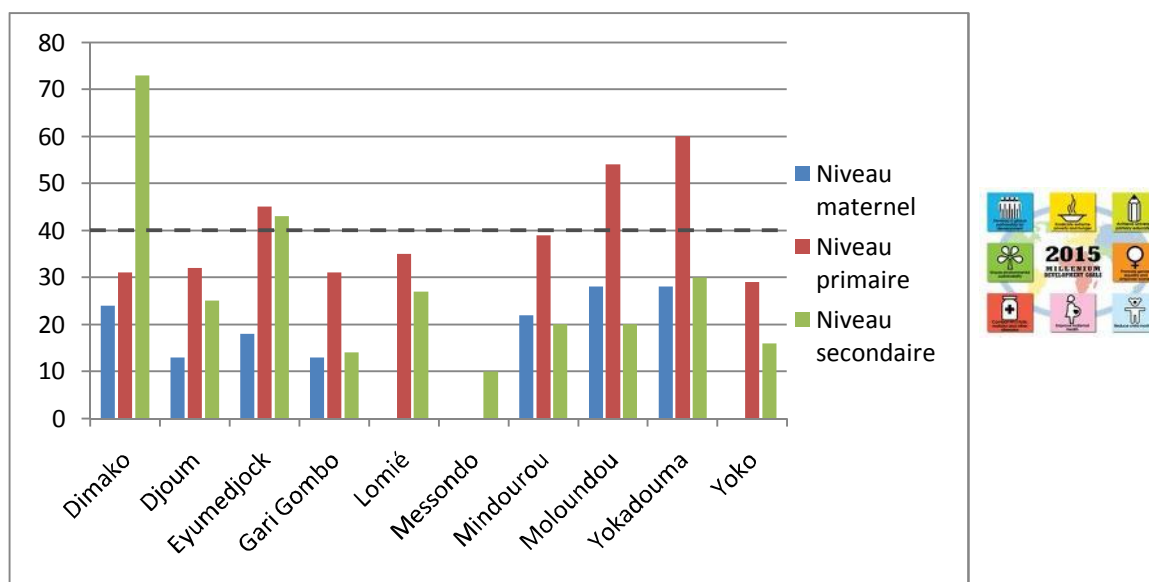


Figure 17-Nombre d'élèves par enseignant par niveau d'enseignement

Commune	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Elèves/enseignant Niveau maternel	Elèves/enseignant Niveau primaire	Elèves/enseignant Niveau secondaire
Dimako	4.689	134	24	31	73
Djoum	6.061	217	13	32	25
Eyumedjock	12.039	284	18	45	43
Gari Gombo	3.698	144	13	31	14
Lomié	5.262	155	n.a.	35	27
Messondo	3.656	n.a.	n.a.	n.a.	10
Mindourou	3.911	121	22	39	20
Moloundou	6.237	143	28	54	20
Yokadouma	20.324	410	28	60	30
Yoko	3.878	151	n.a.	29	16

Notes:

- Les chiffres se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 et incluent les élèves et enseignants des établissements publics et privés également.
- Les enseignants considérés dans cet indicateur sont les fonctionnaires, les vacataires et les maîtres des parents.

Sources:

- Inspection communale de l'enseignement primaire (MINEDUB).
- Délégation régionale du MINESEC.

Interprétation :

La disponibilité d'établissements scolaires décide de l'opportunité des élèves à assimiler des capacités, leur permettant de participer à la politique et de s'intégrer dans le marché de travail. Le nombre d'élèves par enseignant sert comme indicateur pour mesurer l'encadrement des élèves dans les établissements. Selon les OMD, ce nombre ne devrait pas dépasser 40 au niveau primaire. Concernant les dix communes considérées dans l'étude, la moyenne globale d'élèves par enseignant

est de 35. Néanmoins, les chiffres varient entre les différents niveaux d'enseignement. Tandis que la moyenne est de 21 au niveau maternel et de 28 au niveau secondaire, elle est de 40 au niveau primaire. Trois communes, Eyumojock, Moloundou et Yokadouma, ne sont pas dans la norme des OMD.

Bien que les autres communes montrent des bons résultats, les chiffres ne reflètent pas nécessairement la réalité. Des enquêtes auprès des inspecteurs communaux de l'enseignement primaire, les délégués régionaux du MINESEC et des représentants de quelques écoles visitées ont révélé que le nombre d'enseignants est insuffisant dans la plupart des communes. Le financement des vacataires qui sont engagés à cause d'un manque de fonctionnaires est un des plus grands problèmes des établissements scolaires. A Lomié par exemple où le lycée technique compte vingt vacataires, la mairie n'alloue par mois que 30.000 FCFA à six d'entre eux. La balance de prise en charge de ces derniers est supportée par les parents, tout comme la totalité de prise en charge des autres. En outre, il y a une haute fluctuation du personnel à cause d'un manque d'infrastructures dans les zones rurales et une difficulté de paiement de salaire.

Indicateur 32: Nombre d'élèves par enseignant permanent

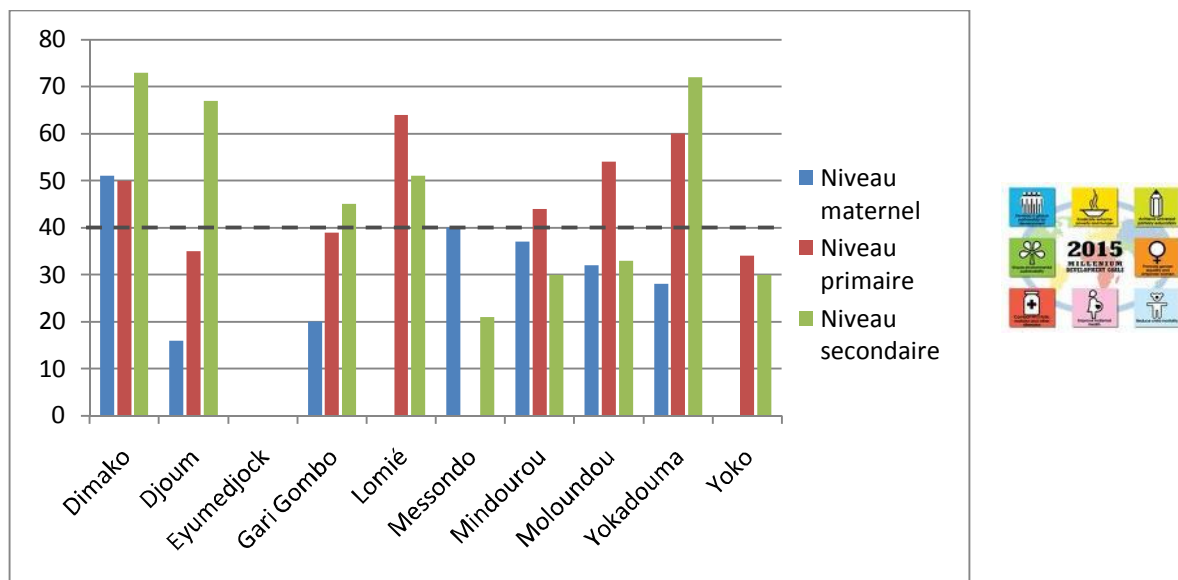


Figure 18- Nombre d'élèves par enseignant permanent par niveau d'enseignement

Commune	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Elèves/enseignant Niveau maternel	Elèves/enseignant Niveau primaire	Elèves/enseignant Niveau secondaire
Dimako	4.689	87	51	50	73
Djoum	6.061	164	16	35	67
Eyumojock	12.039	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Gari Gombo	3.698	97	20	39	45
Lomié	5.262	85	n.a.	64	51
Messondo	3.656	101	40	40	21
Mindourou	3.911	97	37	44	30
Moloundou	6.237	128	32	54	33
Yokadouma	20.324	344	28	60	72
Yoko	3.878	114	n.a.	34	30

Note:

- Les chiffres se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 et incluent les élèves et enseignants des établissements publics et privés également.

Sources:

- Inspection communale de l'enseignement primaire (MINEDUB).
- Délégation régionale du MINESEC.

Interprétation :

En considérant juste les enseignants permanents payés par l'état, la moyenne globale ainsi que les moyennes des différents niveaux d'enseignement se détériorent. La moyenne globale de 47 élèves par enseignant explicite le manque d'enseignants permanents dans les communes. En comparaison avec l'indicateur précédent, la moyenne au niveau d'enseignement maternel se dégrade de 52% (de 21 à 32 élèves/enseignant), celle au niveau primaire de 18% (de 40 à 47 élèves/enseignant) et celle au niveau secondaire de 68% (de 28 à 47 élèves/enseignant). Le diagramme ci-dessus illustre que cinq communes, à savoir Dimako, Lomié, Mindourou, Moloundou et Yokadouma, ne sont pas dans la norme des OMD de 40 élèves par enseignant au niveau primaire.

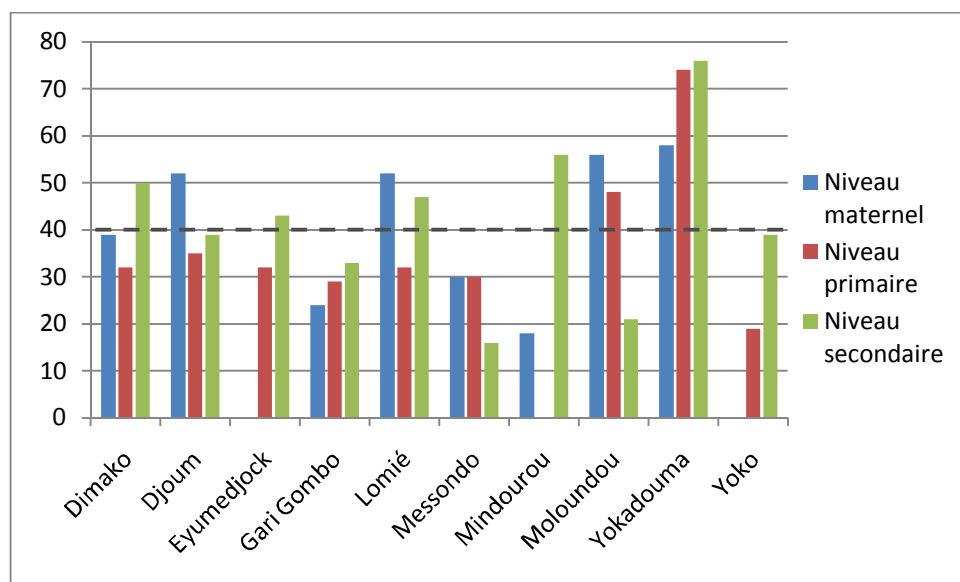
Indicateur 33: Nombre d'élèves par salle de classe

Figure 19-Nombre d'élèves par salle de classe par niveau d'enseignement

Commune	Nombre d'élèves	Nombre de salles de classe	Elèves/salle de classe Niveau maternel	Elèves/salle de classe Niveau primaire	Elèves/salles de classe Niveau secondaire
Dimako	4.689	131	39	32	50
Djoum	6.061	166	52	35	39
Eyumojock	12.039	340	Pas de salles	32	43
Gari Gombo	3.698	127	24	29	33
Lomié	5.262	151	52	32	47
Messondo	3.656	135	30	30	16
Mindourou	3.911	89	18	n.a.	56
Moloundou	6.237	148	56	48	21
Yokadouma	20.324	277	58	74	76
Yoko	3.878	179	n.a.	19	39

Notes:

- Les chiffres se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 et incluent les salles de classe des établissements publics et privés également.
- Les salles de classe ne sont pas différenciées selon leurs matériels (provisaires ou définitifs).

Sources:

- Inspection communale de l'enseignement primaire (MINEDUB).
- Délégation régionale du MINESEC.

Interprétation :

En plus des ressources humaines, les infrastructures jouent un rôle crucial pour la réussite de l'enseignement. Selon les OMD, le nombre d'élèves par salle de classe ne devrait pas dépasser 40 au niveau primaire. Par rapport aux dix communes considérées dans l'étude, la moyenne globale d'élèves par salle de classe est de 38. Néanmoins, cette moyenne atteint 41 au niveau maternel et 42 au niveau secondaire. Bien que la moyenne au niveau primaire est de 37, on observe dans les communes de Moloundou et Yokadouma qu'elle ne sont pas dans la norme des OMD.

Par analogie avec le nombre d'élèves par enseignant, les résultats ne devraient pas masquer la réalité dans les communes. Même si Lomié par exemple montre une moyenne de 47 élèves par salle de classe au niveau secondaire, la visite du lycée a révélé qu'il peut y avoir jusqu'à 200 élèves dans une salle de classe. Des enquêtes avec les inspecteurs communaux de l'enseignement primaire, les délégués régionaux du MINESEC et des représentants de quelques écoles visitées ont également montré que non seulement il y a encore un besoin en salles de classe mais aussi, celles qui existent doivent dans beaucoup de cas être réfectionnées. En plus, il y a un manque important des tables bancs et d'autres infrastructures comme des bibliothèques et des salles informatiques. Enfin, plusieurs écoles n'ont pas accès à l'eau et ne disposent pas de latrines.

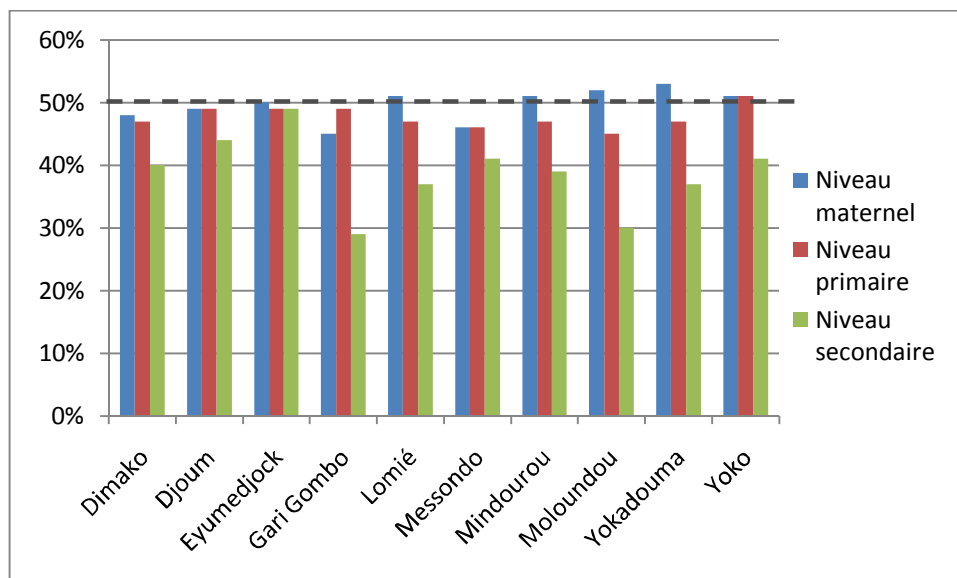
Indicateur 34: Quote-part des filles à l'école

Figure 20-Quote-part des filles à l'école par niveau d'enseignement

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre de filles</i>	<i>Quote-part des filles Niveau maternel</i>	<i>Quote-part des filles Niveau primaire</i>	<i>Quote-part des filles Niveau secondaire</i>
Dimako	4.689	2.139	48%	47%	40%
Djoum	6.061	2.879	49%	49%	44%
Eyumojock	12.039	5.894	50%	49%	49%
Gari Gombo	3.698	1.701	45%	49%	29%
Lomié	5.262	2.360	51%	47%	37%
Messondo	3.656	1.656	46%	46%	41%
Mindourou	3.911	1.799	51%	47%	39%
Moloundou	6.237	2.712	52%	45%	30%
Yokadouma	20.324	9.273	53%	47%	37%
Yoko	3.878	1.899	51%	51%	41%

Note:

- Les chiffres se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 et incluent les salles de classe des établissements publics et privés également.

Source:

- Inspection communale de l'enseignement primaire (MINEDUB).
- Délégation régionale du MINESEC.

Interprétation :

Dans le cadre de l'OMD 3 visant l'égalité des sexes, les filles devraient avoir le même accès à l'éducation que les garçons. Dans les dix communes considérées par l'étude, leur moyenne de présence aux trois niveaux d'enseignement est de 46%. Tandis que six des communes excèdent les 50% au niveau maternel, on constate qu'il y a moins de filles au niveau secondaire. Généralement, les résultats ne correspondent pas à la répartition des sexes dans la population, ce qui implique qu'il y a une partie des filles qui ne va pas à l'école. Les communes qui s'approchent le plus de l'OMD sont Eyumojock, Yoko et Djoum.

V. CONCLUSION

Depuis 1994, la politique forestière du gouvernement camerounais prévoit la participation des communes et communautés à la gestion du fonds boisé national. L'acquisition des forêts communales et communautaires leurs permet d'augmenter leurs revenus et de pouvoir réaliser des projets de développement au niveau local. Cette étude visait à établir un outil de suivi de l'utilisation des revenus forestiers, pour évaluer leur impact sur le développement local. La grille de suivi retenue contient 34 indicateurs répartis dans trois domaines, la gestion financière, la gouvernance et les caractéristiques socio-économiques des communes. Les 13 indicateurs du premier domaine font en partie référence à l'arrêté conjoint 520 et à la loi financière n°2009/011. En plus, ils permettent l'analyse du volume budgétaire et des dépenses d'investissements déterminés par les élus de la commune. Le deuxième domaine, qui se compose de 10 indicateurs, se concentre sur les aspects de gouvernance en faisant référence aux dispositions légales concernant les PCD, les organigrammes et les conseils municipaux. Par ailleurs, il prend également en compte les aspects de genre, VIH/SIDA et de la gestion des revenus forestiers. Les 11 indicateurs du troisième domaine permettent quant à eux de faire l'état des lieux des communes dans les secteurs de l'eau et énergie électrique, la santé et l'éducation. Tous ces aspects jouent un rôle primordial dans les PCD au niveau national, et dans les OMD au niveau international.

Au niveau de la gestion financière, les résultats obtenus montrent des conditions différentes dans les dix communes étudiées. Deux entre elles n'avaient pas encore leur compte administratif de l'exercice budgétaire 2009 élaborés. Pour le reste, le volume du budget varie de 70 millions FCFA à plus de 480 million FCFA. Les revenus forestiers constituent dans cinq des huit cas étudiés, plus de 60 % du budget de la commune. En même temps, à l'exception de Dimako, toutes les communes avaient prévu plus de revenus forestiers que reçu. Les écarts négatifs de 36.681.320 FCFA à 321.070.461 FCFA en chiffres absolus laissent percevoir un doute sur le réalisme des prévisions budgétaires. Il serait donc intéressant de préciser dans l'avenir sur quelle base ces estimations sont faites. Les principes d'unicité des caisses et de non affectation des dépenses aux recettes qui prévalent dans les mairies, ne permettent pas d'attribuer directement aux revenus forestiers les dépenses et réalisations faites en matière de développement. Au regard des dépenses effectuées, le suivi de certains postes est rendu difficile par l'hétérogénéité des comptes administratifs. En effet, la nomenclature actuelle des comptes administratifs laisse une marge pour des interprétations concernant l'affectation des dépenses aux postes prétextés. Par contre, la répartition des dépenses entre le fonctionnement et les investissements est établie dans cette nomenclature. Contrairement aux prescriptions règlementaires, la majorité des dépenses de fonctionnement des mairies sont supérieures aux 60%. A ce niveau, la disposition de l'arrêté 520 précisant qu'un minimum de 80% des revenus forestiers doivent être utilisés pour les investissements et un maximum de 20% pour le fonctionnement ne semble pas réaliste. Au regard des investissements, l'édilité (en moyenne 37 %) et l'économie locale (en moyenne 31%) constituent les catégories prioritaires dans les communes pour l'année de référence 2009. En moyenne 8% des investissements ont été alloués aux services sociaux.

Les analyses faites dans le deuxième domaine ont révélé pour ce qui est des instances de gestion des revenus forestiers que, ce sont les Comités Communaux au niveau de la mairie et les Comités Riverains au niveau des villages riverains aux forêts qui en sont les garants. Au niveau des populations locales, la création des Comités Riverains semble facilitée par l'existence ultérieure des

comités de gestion villageois. Par contre, bien que la majorité des communes ait mis en place un Comité Communal, il résulte que ces instances ne sont pas encore véritablement opérationnelles. La mise en œuvre effective de l'arrête 520 à ce sujet nécessite donc un suivi au niveau communal. Concernant la disposition des PCD suivant les nouvelles orientations du PNDP, six communes en auront probablement adopté avant la fin d'année 2011. Il reste à voir dans l'avenir si le PCD devient un outil de planification des activités pour les décideurs. Un autre document qui demande une actualisation au niveau des communes est l'organigramme. Actuellement, il y a deux des dix communes qui disposent du nouvel organigramme du MINATD. Au niveau de l'exécutif communal, la moyenne des tenues des conseils municipaux est de deux par an, au lieu de quatre comme prescrit par la loi, et la participation des femmes y est de l'ordre de 8% à 30%. Toujours dans le domaine de la gouvernance, la considération du genre et VIH/SIDA a été évalué à travers l'existence des points focaux. L'existence du point focal VIH/SIDA dans huit des dix communes et seulement deux pour le genre montre que la problématique du VIH/SIDA est plus approuvée. L'intervention pratique des points focaux est cependant limitée par leur faible dotation en ressources financières et matérielles, d'où la nécessité de leur accorder des appuis supplémentaires pour qu'ils puissent être efficaces sur le terrain. Le développement de partenariat avec des ONG spécialisées dans le domaine pourrait aussi aider dans ce sens.

Au niveau des caractéristiques socio-économiques, le premier constat fait remarquer qu'au niveau des mairies, ces données sont soit indisponibles, soit obsolètes. Une gestion de ces informations dans l'avenir pourrait faciliter une prise de décision judicieuse et la bonne planification des interventions des organes communaux. La disponibilité de ces données est d'autant plus utile avec le transfert progressif des compétences aux communes pour la réalisation des projets de développement. S'agissant de l'approvisionnement en eau et électricité, il ressort que dans la plupart des cas, seuls les centres urbains des communes sont dotés des réseaux électriques et hydrauliques alors que dans les zones rurales le besoin est poignant. De nombreuses insuffisances apparaissent également au niveau de la santé et de l'éducation pour ce qui est des infrastructures, équipements et personnels qualifiés. En somme, les résultats des dix communes forestières sont mixtes. Ils présentent des acquis et des points de départ pour des futures activités. C'est à partir de cette base de données que l'évolution de ces communes pourra être suivie à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

Textes législatifs et réglementaires

Arrêté conjoint n° 00122/MINEFI/MINATD du 29 avril 1998, fixant les modalités d'emploi des revenus forestiers provenant de l'exploitation forestière et destinées aux communautés villageoises riveraines.

Arrêté conjoint n° 520/MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin 2010 fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux Communes et Communautés villageoises riveraines.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun. Recueil de textes. Kuate Jean-Pierre (2007). 580 p.

Loi n° 94.01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Documents divers

Actualisation de l'audit de la fiscalité décentralisée du secteur forestier Camerounais. Institutions et développement (2004). 137 p.

Analyse financière. Des communes forestières de l'est du Cameroun. CTFC (2009).

Annuaire statistique du Cameroun. Deuxième partie : Population et affaire sociale. INS (2008). 170 p.

Audit de la fiscalité décentralisée du secteur forestier Camerounais. Institutions et développement (2003). 99 p.

Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. République du Cameroun (2009). 172 p.

Etats des indicateurs du ProPSFE. ProPSFE (2011).

Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun. Tropenbos (2011).

Sources de données

Budgets prévisionnels (2009) des communes de Gari Gombo et Yokadouma.

Cartes scolaires 2010/2011 des communes de Dimako, Djoum, Eyumedjock, Gari Gombo, Lomié, Messondo, Mindourou, Moloundou, Yokadouma et Yoko.

Comptes administratifs (2009) des communes Dimako, Djoum, Eyumedjock, Lomié, Messondo, Mindourou, Moloundou et Yoko.

Etude socio-économique des populations des villages riverains de la forêt communale de Yoko. CTFC (2009).

Monographie (2008) de la commune de Djoum.

PDC (2010-2014) des communes de Dimako, Lomié et Moloundou.

Sites web

Centre Technique de la Forêt Communale Cameroun :

<http://www.foretcommunale-cameroun.org/>

Global Health Observatory Data Repository:

<http://apps.who.int/ghodata/>

Millennium Project:

<http://www.unmillenniumproject.org/>

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :

<http://www.minepat.gov.cm/>

Organisation Mondiale de la Santé :

<http://www.who.int/fr/index.html>

Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêts-Environnement :

<http://www.cameroun-foret.com/>

ANNEXE 1

	Dimako	Djourn	Eyumedjock	Gari Gombo	Lomié	Messondo	Mindourou	Moloundou	Yoka-douma	Yoko
Présentation générale de la commune										
Localisation (province)	Est	Sud	Sud-ouest	Est	Est	Centre	Est	Est	Est	Centre
Superficie de la commune (en ha)	75 000	542 390	344 200	550 000	1 300 000	206 500	400 000	1 545 935	963 300	1 500 000
Effectif de la population	13 000	21 769	46 711	21 500	19 000	30 000	13 428	18 425	60 008	30 000
Ethnies	Baka ; Bantou	Fang ; Bulu ; Zamane	Ejagham; Obang (Clans)	Mbimou Kako	Nzimé; Djeme; Kako	Bassa; Pygmées	Mpoubieng; Njem; Badue	Baka; Bantou	Baka; Bantou	Baveucks Haoussas Tikars
Nombre de villages	30	44	66	40	65	49	26	34	73	38
L'année de validation du PDC	2011	2004	2011	En élaboration	2011	2011	En élaboration	2011	En élaboration	2011
Gestion de la commune										
Nombre de conseillers municipaux	25 (19)	25	25	25	25	25	25	25	41	25 (23)
Effectif du personnel	21	18	14	87	25	26	25	16	108	22
Zonage										
Superficies des UFA (en ha)	0	378 967 (12)	3	2	8	/	7	364 337 (4)	823 982 (15)	3
Nombre & superficie des forêts communautaires	5	17 821 (6)	1	0	20	0	6	3	1	6
Superficie de la forêt communale (en ha)	16 240	15 270	/	34 199	15 690	16 864	36 508 (classement)	42 612	21 780	29 500
Aménagement										
L'année de validation du PA	2003	2009	/	2006	en cours d'aménagement	2010	/	2006	2005	en cours d'aménagement
L'année du début d'exploitation	2004	2010	/	2007	/	2011	/	2006	2006	/
Mode d'exploitation	Regie	Sous traitance	/	Sous traitance	/	/	/	Sous traitance	Sous traitance	/

ANNEXE 2

Fiche d'enquête 1

Analyse budgétaire

<i>Nom de la commune:</i>

I.) Budget 2009

<i>Recettes</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>Recouvrement effectif</i>
Recettes de fonctionnement		
Recettes d'investissement		
TOTAL des recettes budgétaires		
Sources principales du budget	1. 2. 3.	

II.) Recettes forestières

<i>Poste budgétaire de 2009</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>Recouvrement effectif</i>
710 106 : Redevance forestière annuelle		
730 102 : Ristournes forestières		
TOTAL	-----	-----
720 121 : Revenus de l'exploitation de la forêt communale		
<i>Taxes sur les produits des autorisations de récupération de bois</i>		
<i>Taxes d'affermage sur les zones de chasse assises sur les concessions forestières et ou les aires protégées</i>		
<i>Tout autre revenu généré par la forêt (produits forestiers non-ligneux)</i>		
TOTAL des revenus forestiers		
Quote-part des revenus forestiers dans le budget entier de la commune		

III.) Gestion des finances

Existence d'un compte séparé pour les revenus forestiers	
Existence d'un rapport séparé pour les réalisations financées par les revenus forestiers	
Somme prélevée de la RFA effectivement allouée aux Communautés Villageoises Riveraines (Poste différent dans le compte administratif d'une commune à l'autre)	
Somme prélevée des revenus de l'exploitation effectivement utilisés pour le développement des Communautés Villageoises Riveraines. & Activités déclarées	

IV.) Dépenses

<i>Poste budgétaire de 2009</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>Sommes payés au 31 jan 2010</i>	<i>Quote-part dans le budget</i>
TOTAL dépenses			/
TOTAL fonctionnement			
TOTAL investissements			

Fonctionnement

<i>Poste budgétaire de 2009</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>Sommes payés au 31 jan 2010</i>	<i>Quote-part dans le fonctionnement</i>
TOTAL 6.1 : Biens et services consommés			
TOTAL 6.2 : Frais de personnel			
TOTAL 6.3 : Impôts et taxes			
TOTAL 6.4: Frais financiers			
TOTAL 6.5 : Subventions versées			

<i>Ecoles</i>			
TOTAL 6.6 : Transferts versés			
TOTAL 6.7: Autres charges et pertes diverses			
TOTAL 6.8: Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles			
Postes principaux dans le fonctionnement	1. 2. 3.		

Investissements

	<i>Poste budgétaire de</i>	<i>Budget primitif</i>	<i>Sommes payés au 31 jan 2010</i>	<i>Quote-part dans les investissements</i>
Edilité (bureaux, acquisition terrains)				
Infrastructure (Electricité, routes, l'eau potable, communication)				
Service sociale (Santé, éducation, culture, sports & loisirs)				
Economie (Agriculture, Tourisme, Commerce, RN)				

Fiche d'enquête 2

Données de la commune

<i>Nom de la commune:</i>

I.) Mairie

<i>Données de base</i>		
Superficie de la commune (en ha)		
Effectif de la population		
Ethnies		
Nombre de villages		
Nombre de conseillers municipaux		
Effectif du personnel		
Superficies des UFA		
Nombre & superficies des forêts communautaires		
<i>Gestion</i>		
La commune dispose d'un PDC	Oui	Non
L'année de l'élaboration		
Axes prioritaires définit dans le PDC. <i>Alternative :</i> Axes prioritaires définit dans le plan de campagne de 2009.		
Existence d'un comité de suivi et évaluation du PDC	Oui	Non
Accessibilité du budget au public	Oui	Non
Est-ce que le budget est affiché également ?	Oui	Non
Existence d'un organigramme	Oui	Non
Etat d'actualité de l'organigramme (Nouvel modèle du MINATD ?)		
Nombre de réunions du conseil municipal en 2009		

Nombre de femmes dans le conseil municipal		
Existence d'un point focal pour le genre	Oui	Non
Précisions & année de constitution		
Montant mis à la disposition par la mairie pour les activités du genre		
Activités identifiées pour le genre		
Existence d'un comité /point focal de lutte contre le VIH/SIDA	Oui	Non
Précisions & année de constitution		
Montant mis à la disposition par la mairie pour les activités du VIH/SIDA		
Mesures de sensibilisation des populations sur le VIH/SIDA		
Existence d'un Comité Communal	Oui	Non
Année de constitution & commentaires		
Existence des comités riverains	Oui	Non
Année de constitution & commentaires		

II.) Comité Communal

Nombre de réunions du Comité Communal		
Les axes de développement voté par le Comité Communal		
Le maire présente le budget au Comité Communal	Oui	Non
<u>Commentaires :</u>		

III.) Mairie / Délégation du MINEE

Source d'approvisionnement (électricité)	
Nombre de villages électrifiés	
Nombre de points d'eau dans la commune	
Systèmes de distribution au centre urbain	
<u>Commentaires :</u>	

IV.) Centre de santé / hôpital urbain

Nombre de centres de santé fonctionnels	
Nombre de Médecins Infirmiers diplômés par l'état	
Existence d'une UPEC	Oui Non
Précisions (nombre de personnes prise en charge etc.)	
<u>Commentaires :</u>	

V.) Délégations du MINEDUB / MINESEC

	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves
Niveau maternel				
Public				F M _____
Privé				F M _____
Niveau Primaire				
Public				F M _____
Privé				F M _____
Niveau secondaire				
Lycée				F M _____
CETIC				F M _____
CES				F M _____
TOTAL				
<u>Commentaires :</u>				